



Les sports/C1

Les Devils croiseront le fer avec les Red Wings en finale



Stéphane Richer célèbre son but marqué dans la victoire de 4 à 2 sur les Flyers.

Les Expos font la vie dure aux lanceurs des Braves: 11-2

Suicide/A11

Les jeunes du Relais St-François ébranlés

Québec/A2

Agressions sexuelles: l'éducation à la rescousse



Le ministre Jean Rochon est accompagné de Diane Lemieux, qui présidait un groupe de travail sur les agressions sexuelles.

Chez nous/B1

Drummond: une superusine pour traiter les eaux usées



Météo/A2

(165^e jour de l'année)

Lever du soleil: 4h58

Coucher: 20h37

Ensoleillé;

max.: près de 20°

Demain: ensoleillé;

max.: près de 22°

L'école polyvalente La Frontalière de Coaticook durement touchée

L'abolition de sept postes indignes les enseignants

Denis DUFRESNE

Coaticook

Les compressions budgétaires dans l'enseignement ont de dures répercussions à la Commission scolaire de Coaticook: les enseignants de La Frontalière s'opposent à l'abolition de sept postes d'instituteurs au niveau secondaire, une mesure qui fait d'autant plus mal que le nombre de mises à pied est trois fois plus élevé que dans les autres commissions scolaires de la région.

«Une légère baisse du nombre d'inscriptions ne peut justifier une telle coupure puisque le ministère tient compte du nombre d'inscriptions dans l'allocation des budgets. Cette mesure d'austérité origine donc directement de la commission scolaire», a affirmé une porte-parole syndicale, Nicole Robitaille, hier soir lors de la réunion du conseil des commissaires.

Une cinquantaine d'enseignants, sur une possibilité de 75, ont assisté dans le calme à cette réunion où le président du syndicat, Fernand Jubinville, a démontré que le nombre d'enseignants diminuera de 75 à 68 en septembre, ce qui fera passer le nombre d'élèves de 28 à 32 par classe.

Les enseignants craignent notamment pour la qualité de l'enseignement et la sécurité des élèves durant les cours de chimie et d'éducation physique.

«Cette perte prive non seulement l'école d'éléments dynamiques, mais aussi d'une relève de qualité. (...) Le surplus de tâche devra être absorbé par l'ensemble des ensei-



Les enseignants de La Frontalière de Coaticook craignent des groupes d'élèves plus populeux l'an prochain. Ceux qui manifestent ici leur inquiétude sont Nicole Robitaille, Yannick Roberge, Nicole Rodrigue, Dominique Robert, Pierre Moses et Serge Be-
loin.

gnants restants et se traduira par des classes bondées et l'abandon d'activités organisées pour les élèves», a déploré Mme Robitaille. Le directeur général de la commission scolaire, Gérard Ruest, mo-

tive la réduction de postes par la baisse de la clientèle étudiante au niveau secondaire.

«À l'heure actuelle on est rendu à 1210 élèves, c'est inquiétant puisque ça peut baisser encore! Dans les faits ce qu'on accorde c'est 68,5 postes d'enseignants. C'est la première fois depuis quatre ou cinq ans qu'on s'en va vers une décroissance», a-t-il dit.

Les enseignants soupçonnent cependant la commission scolaire de chercher à récupérer les sommes épargnées par cette ponction - entre 250 000 et 450 000 \$ selon le syndicat - pour investir dans des immobilisations et demandent aux commissaires de revoir les budgets.

M. Ruest soutient toutefois que «toute la masse salariale donnée en subvention (par le ministère de l'Éducation) pour les enseignants est entièrement affectée, on a même défoncé à l'heure actuelle!»

«Il n'y a pas de cachette et si on dégage une marge de manoeuvre ce sera au niveau administratif», a-t-il affirmé.

Selon le directeur administratif, Clément Beaudoin, la commission scolaire affiche un déficit de 8000 \$ entre ce que lui coûte le personnel enseignant et les revenus du ministère.

Pour Fernand Jubinville, toutefois, «une réduction entre zéro et trois pour cent on trouve ça normal, mais on est rendu à 7, 8 et même 11 pour cent, ça n'a pas d'allure, même s'ils font la preuve qu'ils distribuent entièrement la masse salariale».

«Si c'est vrai, quelles sont alors les priorités de la commission scolaire, pour les volumes désuets, l'informatique et les activités?» demandait-il.

Handicapée, la petite Sophie sera séparée de ses amis par la CSCS

Un virus vient mettre fin aux joies de son intégration à l'école La Samare de Fleurimont

Gilles FISETTE

Sherbrooke

Dans quelques jours, Sophie devra donc dire adieu à ses amis de l'école élémentaire La Samare, à Fleurimont, pour entrer à l'école spécialisée Le Touret, dès septembre. Ses parents sont atterrés.

Sophie est une petite fille de dix ans. Jusqu'à l'âge de deux ans, elle était «normale». Elle pouvait courir, marcher, parler, jouer, comme les autres enfants. Soudain, un virus est venu lui enlever toutes ses capacités physiques et fonctionnelles. Elle est devenue un enfant en fauteuil roulant, sans aucune autonomie fonctionnelle et ayant besoin d'aide pour ses activités de vie quotidienne.

Lundi soir, la Commission scolaire catholique de Sherbrooke (CSCS), a voté le nouveau règlement stipulant que les élèves multihandicapés doivent désormais fréquenter l'école Le Touret.

Pour Sophie et sa famille, la décision des commissaires est une catastrophe. Une injustice. Un acte d'inhumanité.

«Ils ne se soucient nullement du bien-être des enfants... Ils opposent des arguments économiques, lancent en chœur les parents de la fillette. Quarante mille dollars. Mais les chiffres sont contestables... À la société, on demande des «pinottes» pour notre enfant. Sophie s'épanouissait à l'école... Nous avions atteint un équilibre familial que cette décision administrative vient déstabiliser... Nous sommes écoeurés... C'est indécent comme décision...»

C'est que, expliquent Marie-France Blouin et André Groleau, «comme parents, nous pouvons payer pour des services professionnels mais il y a une chose qu'on ne

pourra jamais acheter, c'est un réseau d'amis pour notre fille. Et ça, elle l'avait à la Samare et elle ne pourra plus l'avoir à Le Touret».

Progrès

Après le jardin d'enfants, Sophie a fréquenté la maternelle à mi-temps puis a entamé la première année, toujours à mi-temps. En 1993-

1994, elle est entrée à l'école de la Samare, en première année, à temps complet. Cette année, elle est en deuxième année.

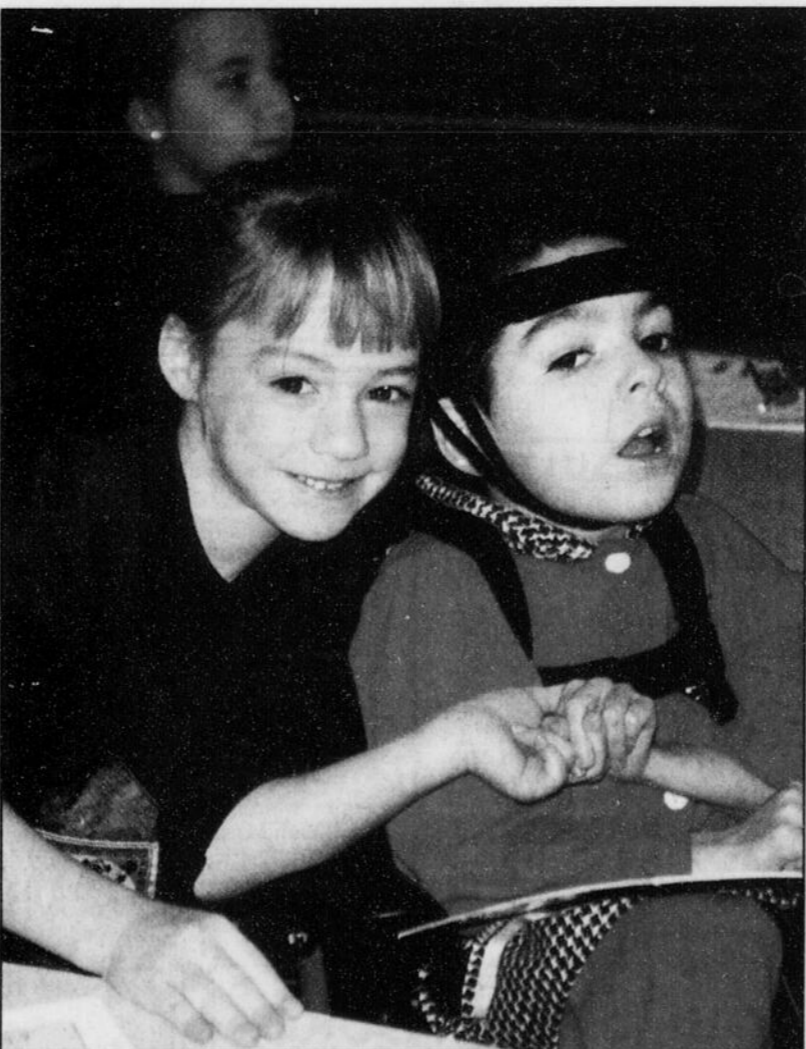
Selon Mme Blouin, Sophie est très heureuse à l'école. Son intégration à La Samare est venue compléter ses besoins de contact avec d'autres enfants, ses besoins d'amitié.

«Quand j'ai à sortir dans le quartier, j'emène Sophie avec moi. J'ai une petite voiture attachée à ma bicyclette. Quand on croise d'autres enfants de l'école, ils la reconnaissent, la saluent, viennent lui parler. Sophie leur sourit... À l'école Le Touret, elle sera avec d'autres multihandicapés avec qui elle ne pourra avoir des contacts. Elle vivra dans un monde qui n'a rien à voir avec la réalité», raconte M. Groleau.

Le plan d'intervention adapté (PIA) de Sophie témoigne de manière éloquentes des progrès que Sophie a réalisés depuis qu'elle est intégrée. Elle a développé une capacité d'attention plus soutenue, un désir de communiquer plus significatif et une meilleure capacité d'adaptation aux situations nouvelles.

Selon Mme Blouin, les autres enfants de La Samare sortent également enrichis de leurs relations avec Sophie. Dans la classe, elle ne perturberait pas le cours normal des choses. Elle a également besoin de temps, hors de la classe, pour se reposer, changer de position.

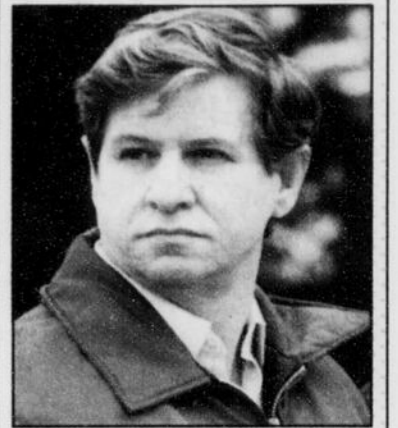
«À l'école, on nous dit que Sophie est comme un rayon de soleil... Elle est une source d'énergie et d'ouverture face à la différence... Mais le bien d'un enfant ne semble pas être une valeur dont tient compte la commission scolaire», déplorent les deux parents.



Sophie s'est taillé une place à l'école de la Samare. Au cours des deux dernières années, elle a développé un réseau d'amis comme cette collègue de classe qui, avec la jeune multihandicapée, a appris à s'ouvrir à la différence.

Autres textes en A3

Huis clos levé pour Camille Noël (A2)



Serge Noël, photographié le 19 mai au moment d'une visite des jurés à Magog.

Meurtre d'Éric Arpin

Serge Noël ne soumet pas de témoins

Jacques LEMOINE

Sherbrooke

Inculpé du meurtre au premier degré du petit Éric Arpin, âgé de 9 ans, le 16 décembre à Magog, Serge Noël ne fera pas entendre de témoins à son procès.

Son avocat André Côté a informé hier le juge Raynard Fréchette de la Cour supérieure et le jury mixte de 11 personnes qu'il n'avait pas de preuve additionnelle.

Cela veut dire que Serge Noël ne soumettra pas de défense en rapport avec l'accusation portée contre lui.

Le procureur Charles Crépeau avait précédemment complété sa preuve à l'audition de son 44^e témoin, Camille Noël, le frère du prévenu.

Le juge Fréchette a levé après la déposition de Camille son ordonnance de huis clos imposée vendredi à cause de la difficulté pour l'accusé à témoigner en présence du public. Cette ordonnance avait été émise, selon le juge, dans l'intérêt de l'administration de la justice.

Témoignage de Camille

Le public peut maintenant connaître le reste du témoignage de Camille commencé le 7 juin (à lire en A2).

Camille Noël se trouve en instance de procédures sur une inculpation de meurtre et il a témoigné à l'abri de la protection de la loi.

On se rappellera que le corps inanimé de l'enfant de 9 ans avait été découvert dans le tunnel pour piétons Saint-Luc moins de trois heures après avoir participé à un atelier des petits débrouillards, en décembre dernier, à Magog.

Le pathologiste judiciaire en est arrivé à la conclusion que Éric est mort asphyxié par strangulation avec un lien.

Le procès de Serge Noël, âgé de 43 ans, entrera maintenant dans son avant-dernière étape.

Me Crépeau doit faire demain son réquisitoire devant le jury constitué de trois femmes et de huit hommes à la suite de sa preuve commencée le 15 mai.

Me Côté sera le second à faire sa plaidoirie parce qu'il n'a pas fait entendre de témoins.

Les avocats n'ont pas de droit de réplique.

Le juge Fréchette entamera lundi son adresse aux jurés dans laquelle il devrait faire un résumé de la preuve et soumettre ses directives en droit.

Il a demandé au jury de prendre les précautions nécessaires en prévision de son délibéré.

Le délibéré constitue la dernière étape du procès et les jurés ne pourront plus se séparer après l'adresse du juge jusqu'à ce qu'ils en viennent à une conclusion dans cette affaire.

On se rappellera que le juge Fréchette avait tenu une audience en plein air le 19 mai à Magog où les jurés ont vu les lieux.

Soyez de la fête!
INSCRIVEZ-VOUS
comme BÉNÉVOLE à la 31^e Finale des Jeux du Québec de la région sherbrookoise
Maison des Jeux, 881, rue Bowen Sud, Sherbrooke, Tél.: 821-1995

À LIRE DEMAIN

INFO-JEUNES

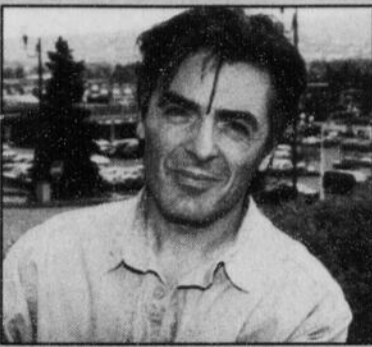


Une caisse pop étudiante à l'école Montcalm

SAMEDI

ARTS WEEK-END

Daniel Lavoie: un album comme une bouée de sauvetage



EMPLOIS DU JOUR

Préposé à l'esthétique automobile
Code prof: 6662 # 2972440
Lieu: Sherbrooke

Salaire: à discuter selon expérience et qualifications, permanent, plein temps, 40 heures/semaine
Exigences: travail du mardi au samedi, obligatoire trois à quatre années d'expérience en esthétique automobile
Fonctions: s'occuper de l'esthétique des automobiles, faire shampooing de tapis, compound et cire.

Conducteur/trice de camion

Code prof: 7411 # 2978055
Lieu: Sherbrooke et région
Salaire: à discuter selon expérience et qualifications, saisonnier plein temps
Exigences: avec expérience seulement sur camion à gravier de 13 vitesses, personne ayant bon dossier de conduite, bonne santé
Fonctions: faire transport de gravier avec camion 13 vitesses.

Assistant/e inspecteur/trice

Code prof: 2231 # 2977055
Lieu: Deauville
Salaire: 425 \$/semaine, débutant le 19 juin 95, temporaire, 20 semaines, plein temps
Exigences: art. 25, être prestataire assurance-chômage, DEC en génie civil ou en aménagement urbanisme ou expérience équivalente, connaissance du règlement traitement des eaux usées, posséder auto un atout
Fonctions: assister inspecteur en bâtiment et environnement, aura la

charge du dossier de la collecte des boues de fosse septique.

Assembleur de structure
Code prof: 7265 # 2978000
Lieu: Bromptonville
Salaire: à discuter selon expérience et qualifications, permanent plein temps 40 heures/semaine
Exigences: trois ans expérience minimum, connaissances de la lecture de plan, connaissance des mesures impériales et métriques, personne autonome
Fonctions: assemblage d'éléments de structures d'acier en usine.

Veillez vous présenter à votre Centre d'emploi du Canada afin de consulter les offres dans les guichets informatisés d'emploi ou téléphoner à Info-Centre: 564-5970, 564-5983 (option 3). Une initiative de La Tribune en collaboration avec le Centre d'emploi.

EMPLOI ÉTUDIANT

Voici les offres d'emploi du Centre d'emploi du Canada pour étudiants:

Serveur/euse: Sherbrooke, 10 à 15 heures par fin de semaine, disponible en tout temps.

Animateur/trice: Ascot, formation universitaire connexe à l'animation, bilingue et bonne aptitude à la communication, 35 heures/semaine pour neuf semaines.

Sauveteur de piscine: Cookshire, posséder les cartes de sauveteur national, 8 \$/heure.

Intervenant/e auprès des résidents: Sherbrooke, s'occuper des gens en perte d'autonomie, priorité aux gens de technique infirmière ou domaine connexe, 35 heures/semaine pour huit semaines.

Si vous désirez de plus amples informations, veuillez contacter votre Centre d'emploi pour étudiants au 566-1044.

Le huis clos est levé au procès de Serge Noël

Éric s'est débattu, révèle Camille

Jacques LEMOINE Sherbrooke

Camille Noël a révélé que le petit Éric Arpin avait essayé d'enlever la corde que son frère Serge lui a serrée autour du cou mais avait été incapable de le faire.

On a appris ce détail pathétique dans la partie à huis clos de son témoignage au procès de Serge Noël, inculpé du meurtre au premier degré de l'enfant de neuf ans le 16 décembre à Magog.

Le juge Raynald Fréchette de la Cour supérieure a levé hier cette restriction à la fin de la déposition de Camille Noël dans cette cause.

On se rappellera qu'un pathologiste judiciaire a conclu qu'Éric, dont le corps avait été trouvé dans un tunnel pour piétons, est mort asphyxié par strangulation avec un lien.

Cela ressort du témoignage de Camille dont il a été possible de prendre connaissance au moyen de la bande audio des audiences.

Interrogé par le procureur Charles Crépeau, le témoin a rapporté que Serge en avait parlé avant le décès mais que cela ne lui en avait pas vraiment donné l'idée.

Il a admis qu'ils s'étaient entendus pour aller en «spotter un et en checker un pour le puncher».

Selon lui, il n'y a pas eu d'entente pour que ce soit Éric mais cela s'est adonné comme ça.

Camille a mentionné qu'il n'avait pas de raison particulière mais qu'il a suivi son frère pour faire des affaires de même parce que ce dernier l'entraînait à faire des choses qu'il ne voulait pas.

L'enfant voulait s'en aller du sous-sol, où il avait été amené, parce que sa mère l'attendait.

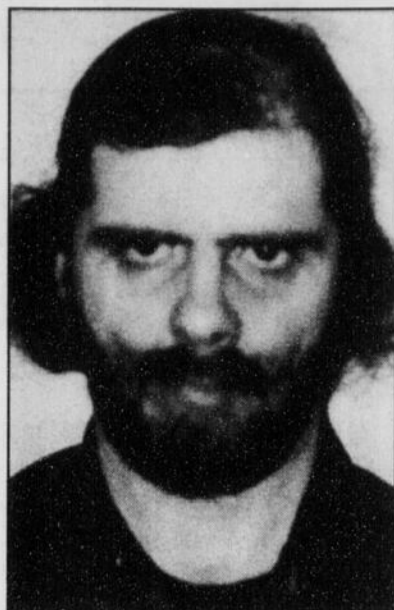
Camille a relaté que Serge avait alors pris par un bras Éric qui se débattait et lui a dit à lui de lui pognier les deux jambes, ce qu'il a fait.

Son frère se trouvait derrière l'enfant qui était debout pendant qu'il lui tenait les jambes, d'après lui.

Quand Éric a commencé à crier, Serge aurait affirmé qu'il ne crierait plus et l'a étouffé en lui mettant la corde autour du cou.

Le prévenu aurait ainsi tenu l'enfant jusqu'à ce qu'il tombe, a expliqué le témoin.

Camille a précisé que son frère avait relâché après cinq à dix minutes la corde qu'il tenait assez serrée.



Camille Noël

Cela résume la fin de l'interrogatoire du témoin qui a été contre-interrogé longuement par le défenseur André Côté dans le but de le mettre en contradiction.

Camille avait raconté plus tôt qu'ils ont vu l'enfant sur la rue St-Patrice et que ce dernier s'était arré-

té devant un club de karaté pour voir ce qui se passait.

Il a été question d'aller faire un tour à la patinoire vers laquelle Serge aurait marché en compagnie d'Éric pendant que le témoin est parti chez lui sur la rue Stanley.

Camille a dit avoir vu Serge enlever la corde autour du cou de l'enfant lorsqu'il était descendu au sous-sol après avoir entendu du bruit.

Confronté avec sa version à la police et sa déposition à l'enquête préliminaire, le témoin a peu après mentionné ce que l'on sait maintenant de lui.

Camille Noël est hypothéqué d'antécédents judiciaires remontant à 1985. Lors de ses trois dernières condamnations, il avait encouru une probation pour contacts sexuels, une peine de quatre mois pour agression sexuelle et voies de fait et le 10 février 94, une peine de 15 mois pour dommages par le feu et effractions.

Il se trouve aussi en attente de procédures sur une accusation de meurtre de Éric Arpin.

Camille Noël a été le dernier témoin assigné par la poursuite dans cette cause qui défraye la manchette.

Robert Benoit affirme n'avoir aucun lien avec le producteur d'électricité Meganair

Gilles DALLAIRE Magog

Le député libéral provincial d'Orford, M. Robert Benoit, a nié hier avoir quelque lien que ce soit avec Meganair, une compagnie où ses six frères et soeurs détiennent un intérêt minoritaire, et qui a construit à Clermont, dans le comté de Charlevoix, un barrage hydroélectrique dont la production est achetée ou pourrait l'être par Hydro-Québec.

M. Benoit a précisé que, même s'il détient un septième des actions



Robert Benoit

de la société de gestion qui administre le produit de la vente du Groupe Commerce et chapeaute des compagnies qui appartiennent à sa famille, il n'a aucun intérêt dans une autre compagnie appartenant à ses frères et soeurs, qui détenaient un intérêt de 30 pour cent dans Meganair, il y a deux ans.

«Le 31 mai 1993, à la suite de la réception d'une offre d'investissement dans Meganair, par notre société de gestion familiale, j'ai demandé à un juristeconsulte, Me Albert Mayrand, si je risquais de me placer dans une situation de conflit d'intérêts, dans le cas ou une com-

pagnie appartenant à ma famille investirait dans Meganair. Me Mayrand m'a répondu qu'il n'y avait pas de conflit d'intérêt s'il n'y avait pas de transaction avec le gouvernement ou une de ses agences. J'ai quand même préféré ne pas devenir actionnaire de la nouvelle compagnie. De plus, aux assemblées de la société de gestion familiale, je m'abstiens de participer aux discussions et de voter quand il est question de cette compagnie», a expliqué M. Benoit.

Il a aussi affirmé ne jamais avoir fait de représentation en faveur de Meganair auprès du gouvernement ou d'Hydro-Québec.

Agressions sexuelles

Québec mise sur l'éducation et la sensibilisation

Norman DELISLE Québec (PC)

C'est par des mesures d'éducation et de sensibilisation, mais sans injection de fonds additionnels que le gouvernement entend contrer le fléau des agressions sexuelles dont sont victimes annuellement 90 000 Québécoises.

Cinq ministres s'étaient donné rendez-vous hier en conférence de presse pour annoncer la politique du gouvernement dans ce dossier, à la suite du dépôt du rapport d'un groupe de travail.

Parmi les mesures annoncées se dégage la préparation d'un outil pédagogique à l'intention des garçons, afin de contrer chez eux l'acquisition de comportements violents.

On a aussi promis des «mesures de coordination» entre les ministères concernés, soit l'Éducation, la Santé, la Sécurité publique, la Condition féminine et la Justice.

Le ministre de la Santé, Jean Rochon, a reconnu toutefois que le gouvernement n'investira pas de sommes supplémentaires considérables dans cette démarche «car on a déjà dans le réseau toutes les ressources nécessaires» pour lutter contre les agressions sexuelles.

Le ministre de la Justice Paul Bégin entend faire en sorte que tous les palais de justice soient dotés d'une salle spéciale réservée aux victimes de violence sexuelle pour que ces dernières n'aient pas à faire face à leur agresseur.

On tentera aussi, surtout hors de Montréal, de spécialiser les procureurs de la couronne pour le traitement des poursuites lors d'infractions à caractère sexuel.

Aussi, on parle de «maintenir» le soutien financier aux centres d'aide aux victimes d'actes criminels, et non d'augmenter ces subventions, comme le réclament ces centres.

La présidente du Groupe de travail sur les agressions sexuelles, Diane Lemieux, a souligné que la politique de santé du gouvernement rendue publique en 1992 était silencieuse en cette matière.

«J'aurais aimé qu'on aille plus loin pour certains éléments cette fois-ci mais on a mobilisé du monde et il n'y a plus de silence autour des agressions sexuelles. Comptez sur moi qu'on va faire du millage à partir de ça», a dit Mme Lemieux.

Le groupe de travail présidé par Mme Lemieux a surtout servi à documenter le phénomène des agressions à caractère sexuel au Québec.

Or, apprend que trois pour cent des Québécoises ont été victimes d'une agression sexuelle au cours de la dernière année qui a précédé l'enquête.

Un couple de voleurs se fait prendre la main dans la... poussette

Julie BONNEAU Sherbrooke

Deux magasins du Carrefour de l'Estrie ont été la cible des voleurs hier après-midi. Au total, 6 146 \$ de vêtements avaient été dérobés dans les magasins Sears et Eaton.

Les deux individus ont été surpris vers 14 h 30 par une enquêteuse du magasin Sears. Il s'agissait d'une femme âgée de 28 ans et d'un homme de 35 ans, tous deux de la région de Montréal. La femme traînait une poussette, avec à son bord un enfant d'un an et demi. Elle déposait les vêtements volés dans la poussette qu'elle remettait par la suite à son complice.

Celui-ci lui remettait un sac en retour pour qu'elle puisse poursuivre ses «emplettes», puis déposait les vêtements dans leur voiture.

Dès qu'elle a aperçu ce petit ménage, l'enquêteuse a pris la femme en filature dans l'établissement avant de l'intercepter. Coïncée, la voleuse a pris la fuite à travers le centre commercial pour prendre place à bord de sa voiture, un Chevrolet Cavalier beige et brun, suivie de près par son complice. Mal leur en a pris, ils ont aussitôt provoqué un accident dans le stationnement du Carrefour de l'Estrie, ce qui a permis aux responsables de la sécurité de les tenir en respect en attendant l'arrivée des policiers de la Sûreté municipale.

À l'arrivée des policiers, les vêtements étaient toujours sur les cintres. Les policiers n'ont pas eu à émettre de mandat de perquisition puisque l'homme a immédiatement signé une autorisation de perquisition dans son véhicule.

L'homme avait déjà un mandat d'arrêt qui pesait contre lui pour le même genre de délit.

LA QUOTIDIENNE 087-2441

La Tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
Tél.: 564-5450, 511-2118

Téléphones:
Petites annonces: 564-0999
Publicité: 564-5450
Rédaction: 564-5454
Abonnements: 564-5466

Journal quotidien publié à Sherbrooke
par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc.
(division La Tribune)

Livraison à domicile:

— Camélot et camelots motorisés
Prix de vente suggéré incluant
T.P.S. payée par le camelot \$3,71
taxe de vente du Québec \$2
Coût à l'abonné \$3,95

Abonnement par la poste au Canada, sauf
endroits desservis par camelot et camelots motorisés.

TERRITOIRE IMMÉDIAT:
1 an \$255,00, TPS \$17,85, TVA \$17,74 = \$290,59
6 mois \$140,00, TPS \$ 9,80, TVA \$ 9,74 = \$159,54
3 mois \$ 80,00, TPS \$ 5,60, TVA \$ 5,56 = \$ 91,16
1 mois \$ 50,00, TPS \$ 3,50, TVA \$ 3,48 = \$ 56,98

HORS DE NOTRE TERRITOIRE IMMÉDIAT:
1 an \$310,00, TPS \$21,70, TVA \$21,56 = \$353,26
6 mois \$185,00, TPS \$12,95, TVA \$12,87 = \$210,82
3 mois \$110,00, TPS \$ 7,70, TVA \$ 7,65 = \$125,35
1 mois \$ 55,00, TPS \$ 3,85, TVA \$ 3,83 = \$ 62,68

AUX ÉTATS-UNIS ET AUTRES PAYS
1 an \$700,00, 6 MOIS \$410,00, 3 MOIS \$265,00, 1 MOIS \$150,00

«La Tribune» est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

10 MARATHONS DE 500\$ À GAGNER!

BINGO SOLEIL
À GAGNER 5 000\$ EN ARGENT!

Tout l'été!

1er MARATHON (carte complète) CARTE POURPRE

Nous avons un gagnant.
M. Renaud Grenier de Coaticook
Prochain Bingo, samedi 17 juin 95

POUR VOUS ABONNER
564-5466
1 800 567-6955

La Tribune

Prévisions à long terme pour Sherbrooke

Source: Environnement Canada

Aujourd'hui	Cette nuit	Jeu	Vendredi	Samedi
CIEL VARIABLE	CIEL VARIABLE (nuit)	ENSOLEILLÉ	ENSOLEILLÉ	CIEL VARIABLE
max 20	min 7	max 22	9/23	12/24

GOLF • BBQ • JARDINAGE • VOYAGE • VÉLO • RENOVATION • SPECTACLE • VOÛTE

Inquiet de la météo?

1 900 451-4455

Nos météorologues à votre service

Environnement Canada
La météo à la source

CAMPING • MÉTÉO-MONDE • FESTIVAL

INDEX

Arts:	C-9	Horoscope:	B-3
Bandes dessinées:	B-3	Messier en liberté:	B-3
Chez nous:	B-1	Petites annonces:	D-3
Décès:	D-8	Sports:	C-1
Économie:	D-1	Vivre:	B-7
Éditorial:	A-10		

Actualité en bref

Lebeau toujours suspendu à la CSCS

Sherbrooke (GF) - L'enquête préliminaire en marge de l'accusation d'agression sexuelle portée contre François Lebeau, un technicien en loisir à l'école Le Triplet, de Sherbrooke, ayant été reportée au début de septembre, sa suspension sans traitement de la Commission scolaire catholique de Sherbrooke est toujours en vigueur.

Selon le directeur de l'école Le Triplet, Gérard Lepage, il n'y a aucun changement dans ce dossier et la suspension est maintenue tant que les procédures judiciaires ne seront pas terminées.

L'enquête préliminaire avait été fixée au mardi 6 juin, à Québec. Ce jour-là, toutefois, les activités du palais de justice ont été perturbées par une manifestation des avocats de l'aide juridique qui protestent contre la réforme Bégin (projet de loi 87), de sorte que l'affaire a été reportée au début de septembre.

Rappelons que M. Lebeau est accusé d'agression sexuelle sur la personne d'un adolescent avec qui il s'était rendu à Stoneham durant la semaine de relâche. Dès que l'accusation a été portée, la commission scolaire l'a suspendu sans traitement. Le Syndicat du personnel technique et administratif de la CSCS a déposé un grief. Ce grief ne sera pas entendu tant que la cour n'aura pas rendu une décision.

François Lebeau fait présentement partie de l'équipe de coordination du 27e Championnat scolaire provincial d'athlétisme 1995 qui se tient à Sherbrooke, les 23, 24 et 25 juin. Ce championnat est organisé par le Centre sportif de l'université et l'école Le Triplet.

Toutefois, déclare M. Lepage, M. Lebeau ne participe pas à cette activité à titre d'employé du Triplet. «Il est plutôt embauché par l'université et dispose d'un bureau à l'université», signale-t-il.

François Lebeau a donné également des cours aux adultes, certains soirs, à l'école Le Triplet, mais, en respect à l'ordonnance de la cour, il n'est jamais en contact avec des mineurs.

Vol de 210 000 \$ dans un camion plein de «bouffe»

Sherbrooke (FG) - Un vol pour le moins particulier a été découvert hier matin chez Guilbault Transport, de Sherbrooke, où un camion rempli de nourriture et d'une valeur totale de 210 000 \$ a été dérobé la nuit précédente.

C'est le camionneur qui devait, de tôt matin, prendre le départ avec la livraison à destination de magasins Provigo, depuis le point de ralliement du transporteur, au 1905 de la rue Roy, qui a découvert le méfait.

Dans un premier temps, le ou les auteurs du vol ont mis en marche un gros camion International 1990 d'une valeur de 90 000 \$ auquel on a accroché la remorque de 45 pieds et d'une valeur de 20 000 \$ contenant la nourriture, estimée elle à 100 000 \$. Ils ont pris la fuite avec leur cargaison et ce n'est qu'au matin que le coup a été découvert; aucune trace de méfait n'a été laissée sur les lieux.

Au total, il s'agit d'un vol de 210 000 \$ et du côté de la direction de Guilbault Transport, centralisée à Montréal, aucun commentaire officiel n'a pu être obtenu. Une préposée au téléphone qui a requis l'anonymat a simplement échappé: «Si au moins la nourriture volée peut servir à alimenter des pauvres.»

Pour sa part, la police municipale de Sherbrooke invite les gens qui auraient pu voir passer le camion, de couleur rouge et jaune, accompagné d'une remorque de couleur argent, à entrer en contact à ses bureaux pour aider le détective Roger Dion à poursuivre son enquête dans cette affaire.

Colloque de l'AQORCD

Orford - Régionalisation et décentralisation sont des thèmes de plus en plus à la mode. Ils seront d'ailleurs abordés en long et en large, cet après-midi, au cours d'un colloque à ce sujet organisé par l'Association québécoise des organismes régionaux de concertation et de développement (AQORCD).

L'événement se tient à l'Auberge Chéribourg, dans la municipalité d'Orford. MM. Gilles Châtillon, directeur du Secrétariat national des commissions sur l'avenir du Québec et Michel Carpentier, secrétaire général associé au développement des régions, prendront notamment la parole pour élaborer sur le sujet.

Une table ronde réunissant Diane Drouin, présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec, Gilles Vaillancourt, président de l'Union des municipalités du Québec, Raymond Breton, administrateur à l'Union des municipalités régionales de comté du Québec et Janvier Clieche, président de l'AQORCD, sera également tenue. Ces représentants feront le point sur les orientations de chacun de leurs organismes en marge de la décentralisation et de la régionalisation.

Le colloque s'ouvre à compter de 13h30 pour se terminer avec la présentation, à compter de 18h30, du ministre Guy Chevrette.

Au cours du conseil des commissaires lundi soir

La Samare dit non aux multihandicapés

Gilles FISETTE Sherbrooke

Lundi soir, le conseil des commissaires a accepté la recommandation de son comité de révision et a tranché en faveur du retrait de l'école La Samare de deux enfants multihandicapés qui, à compter de septembre, devront fréquenter à la place l'école spécialisée Le Touret.

Le conseil a pris cette décision au cours de la réunion publique, après un huis-clos de plus de deux heures et demie au cours desquelles, en comité privé, il a écouté les arguments des parents des deux enfants impliqués et après avoir discuté de leurs cas, en privé.

Le conseil des commissaires s'est basé sur le règlement adopté en mars, en vertu d'un nouvel encadrement qu'a suggéré le comité multipartite appelé à se pencher sur le problème de l'intégration. Ce comité multipartite était formé de parents d'enfants intégrés, de parents d'enfants «normaux», de représentants des divers syndicats d'employés de la commission scolaire, de commissaires, de directeurs d'école et du directeur général, Gilles Tailon.

Ce comité a établi un encadrement selon lequel les enfants en déficience intellectuelle profonde, certains cas de multihandicapés, les enfants autistiques et les enfants atteints de certaines déficiences multiples doivent désormais fréquenter l'école Le Touret.

Dans les deux cas sur lesquels a été appelé à se pencher le conseil des commissaires, indique le directeur du Service aux élèves, Denis Lacoste, l'équipe de l'école responsable du Plan d'intervention adapté (PIA) a recommandé de sortir les enfants de La Samare et de les admettre plutôt à Le Touret. Selon la mère de Sophie, Marie-France Blouin, ce serait erroné. Le PIA dressait des objectifs à atteindre à La Samare et n'a jamais recommandé, au contraire, le transfert à Le Touret. De son côté, la direction de l'école n'aurait fait qu'appliquer le règlement.

La direction de l'école a donc fait connaître cette décision aux parents, en se basant sur le règlement.

En vertu de l'article 9 de la Loi de l'instruction publique, les parents ont pu demander une révision de cette décision.

Le comité de révision de la CSCS est formé de quatre commissaires et d'un représentant de la direction

générale. Toutefois, selon les parents de Sophie, seulement deux commissaires se sont présentés à la rencontre du 1er juin et ils ont été incapables de faire consensus sur le sujet. C'est donc le représentant de la direction générale qui a tranché

la question. Il a permis la recommandation qui a été soumise au conseil des commissaires et, finalement, accepté par presque tous les commissaires présents, à l'exception de trois d'entre eux.

Lors de la rencontre de lundi soir, les parents ont pu exposer leur

point de vue mais ils n'ont pas été autorisés à montrer des photos de l'enfant. Pas plus que les commissaires n'ont été autorisés à poser des questions aux parents. Il fallait, dit-on, éviter un débat.



La jeune Sophie bénéficie de l'appui de toute sa femme, à commencer par sa soeur Esther et ses parents André Groleau et Marie-France Blouin.

Selon Louida Brochu, commissaire du secteur de l'école

«Le bien-être de Sophie passe par La Samare»

Sherbrooke (GF)

Le commissaire du secteur de l'école de La Samare, Louida Brochu, est d'avis que le dossier de Sophie devait être traité comme un cas d'espèce et que, malgré le règlement, tous les éléments plaideraient en faveur de son maintien à l'école de La Samare où son développement est assuré.

«Le cas de Sophie n'est pas l'occasion de traiter du dossier plus large de l'intégration. Il ne s'agit pas de se prononcer en faveur ou contre l'intégration. Son dossier comme chaque dossier doit être traité comme un cas particulier. Et dans son cas, je suis convaincu que son bien-être passe par La Samare et c'est là le sens de mon vote.»

Lundi soir, Louida Brochu est l'un des trois commissaires à s'être opposés au transfert de la petite Sophie vers l'école spécialisée Le Touret. En plus de M. Brochu, Pierre Boisvert et l'ex-président du conseil, Michel Ellyson, ont voté en ce sens.

Toutefois, a rajouté M. Brochu, la décision du conseil doit être respectée car elle est le fruit de la démocratie. Tout comme, ajoute-t-il, le processus mis de l'avant par le conseil a été très démocratique; le commissaire a pu assister aux travaux du comité de révision même s'il n'en faisait pas partie et, lundi soir, a pu expliquer en long et en large les tenants et aboutissants du

dossier à ses collègues commissaires.

De son côté, Pierre Boisvert déclare que son vote doit être interprété comme l'expression de sa conviction que le conseil des commissaires aurait dû accorder des droits acquis aux enfants déjà intégrés dans des écoles.

«Ces enfants-là ne devraient pas être sortis de leur milieu. Par contre, je suis d'accord avec le fait que l'école Le Touret est mieux équipée pour s'occuper de ces enfants et peut le faire à moindre coût», dit-il.

En rendant sa décision, le conseil a fait valoir que le maintien de Sophie et de l'autre enfant à l'école de La Samare coûterait 40 000 \$ environ, pour chacun d'eux. Ces chiffres sont toutefois contestés par les parents.

Selon M. Boisvert, le maintien de ces enfants à l'école de La Samare aurait obligé l'embauche d'une ressource supplémentaire comme préposé tandis que leur transfert à Le Touret n'entraîne aucun supplément au budget actuel de cette école.

Est-ce donc dire qu'il y a des ressources qui étaient sous-utilisées à Le Touret?

«Il faut le croire», a conclu M. Boisvert qui pense, comme ses collègues, que Le Touret dispose de meilleures ressources pour accueillir un enfant comme Sophie.

Hier, il n'a pas été possible de joindre le troisième conseiller, Michel Ellyson.

Avant même son envol officiel

Innovatech Sud est déjà fort sollicitée

Michel MORIN Sherbrooke

Elle n'a pas encore trouvé son président et directeur général, encore moins ses locaux, que déjà la Société Innovatech du Sud du Québec est sollicitée par des promoteurs bourrés de projets.

Désigné président du conseil d'administration de la Société Innovatech, Paul Lambert, président de CIMA +, soutient qu'il ne se passe pas une seule journée sans qu'il soit contacté par des individus désireux de soumettre leurs projets.

«C'est encore un peu tôt. Mais ça fait rien, cet intérêt démontré par certains promoteurs laisse croire que la Société Innovatech suscite bien des attentes. Encore faut-il que les promoteurs suggèrent des projets à caractère technologique afin de correspondre à la mission de la société Innovatech.»

Calme, soupesant chaque question, Paul Lambert se dit obsédé par une seule chose. Faire de la Société Innovatech du Sud du Québec un véritable instrument de développement technologique pour l'Estrie, Drummond-Bois-Francs, et une partie de la Montérégie. Et cette obsession devra transcender toutes les considérations politiques.

S'il ne nie pas souscrire à la caisse électorale du Parti québécois, le président du conseil d'administration de la Société Innovatech affirme que les affinités politiques en restent là. «Je souscris au PQ comme d'autres souscrivent au Parti libéral. Mais c'est tout. Je ne fais pas de politique à d'autre niveau que celui-là, précise M. Lambert. J'ai la conviction que tous les membres du conseil d'administration qui ont été nommés l'ont été en raison de

leurs connaissances et de leur expertise. Nous nous sommes déjà rencontrés et le seul motif qui anime les administrateurs, c'est de permettre à la région du Sud du Québec de développer son potentiel technologique.»

Concours public

Histoire de couper court aux spéculations et de taire les rumeurs, Paul Lambert annonce une très nette préférence de recourir à un concurrent public afin de dénicher le futur président et directeur général de la Société Innovatech du Sud du Québec.

Comme d'autres, Paul Lambert n'est pas sans savoir que plusieurs rumeurs ont déjà confirmé la nomination du président et directeur général d'Innovatech du Sud du Québec. Mais il ne mange pas de ce pain-là.

«La décision finale n'est pas encore prise. Mais personnellement, je préfère de beaucoup le lancement d'un concours public à la grandeur du Québec pour trouver le président et directeur général. J'espère que nous procéderons de cette façon. Et si c'est le cas, les personnes dont les noms sont déjà avancés pourront postuler pour l'emploi, explique Paul Lambert. Je ne veux pas d'une nomination politique à ce poste. Nous voulons trouver le meilleur candidat qui soit.»

Dans ses projections, Paul Lambert prévoit que le futur président et directeur général d'Innovatech aura été nommé à la fin de l'été, voire au cours des premières semaines de l'automne.

Il faudra également dénicher un lieu physique pour abriter la permanence de la Société Innovatech. Dans l'immédiat, on songe à louer des locaux dans un bâtiment existant, vraisemblablement situé dans le parc industriel de Sherbrooke.

Accusé de vol et de recel d'automobiles

Le policier Robert Duguay plaide coupable

Pierre-Yvon BÉGINE Sherbrooke

Accusé de vol et de recel d'automobile, l'agent Réjean Duguay de la police municipale de Sherbrooke vient de reconnaître sa culpabilité à une accusation réduite.

Âgé de 29 ans, Réjean Duguay était inculpé à l'origine de six chefs d'accusation pour vol et recel d'automobiles. Il a été arrêté à la suite d'une vaste enquête menée par la police municipale de Sherbrooke, qui devait se terminer par le démantèlement d'un réseau local de vol et de recel d'automobiles.

L'agent Réjean Duguay, au service de la police depuis le 19 mars 90, était dès lors suspendu de ses fonctions sans solde. Le policier

doit revenir devant la cour demain pour les représentations sur sentence. Représenté par Me Conrad Chadeleine, celui-ci devait affirmer que cette étape des procédures pourrait toutefois être remise à une date ultérieure.

La Couronne devrait révéler à cette occasion qu'elle abandonne les quatre autres chefs d'accusation en raison de l'absence de preuve.

Outre Duguay, trois autres individus ont été accusés dans cette affaire. Il s'agit de Jean-Pierre Gagnière, 39 ans, Guy Murchie et Pierre Asselin, 31 ans, de Sherbrooke.

Tous trois représentés par Me Patrick Fréchette, ils doivent également revenir devant la cour demain. Selon les indications fournies par leur procureur, ils devraient aussi reconnaître leur culpabilité à cette occasion.

Un défi olympique

Le Sherbrookois Kenneth C. Johns est nommé président du comité pour le nouveau toit du stade

Gilles FISETTE Sherbrooke

C'est pas par hasard que la Régie des installations olympiques (RIO) a demandé à deux Sherbrookoises de participer aux travaux du comité aviseur pour le projet de nouvelle toiture, ni d'en avoir confié la présidence à l'un d'eux.

C'est qu'elle savait trouver en Kenneth

C. Johns et en Kenneth W. Neale, tous deux professeurs de génie civil à la faculté des Sciences de l'Université de Sherbrooke, deux spécialistes capables de mener à bien ce projet, en toute indépendance d'esprit.

En confiant la présidence à Kenneth C. Johns, la RIO reconnaissait en lui non seulement un spécialiste en stabilité des structures mais aussi un homme qui peut aisément naviguer entre la technologie et l'être humain.

«La première fois que le vice-président du conseil d'administration de la RIO, Benoît Michel, m'a approché, j'ai refusé car la tâche me semblait trop lourde. Il y avait trop de réunions par semaine et, moi, j'ai une jeune famille. Je devais penser à eux. On m'a relancé et, finalement, nous avons négocié quelque chose d'acceptable... En tant que président, j'aurai affaires à des gens qui ont des idées très fortes et bien arrêtées; j'aurai aussi affaires aux grands bureaux de génie-conseil qui ont aussi leurs idées. Comme doyen puis comme vice-recteur, j'ai eu l'occasion de composer avec des gens de différentes cultures et j'ai adoré travailler en interface entre la technologie et les gens», confie-t-il en entrevue.

Selon M. Johns, il était normal que la RIO se tourne vers des universitaires au lieu d'ingénieurs oeuvrant au sein de grandes firmes de génie-conseil. Chaque firme, dit-il, a touché à un moment donné au stade et chacune attend aussi des contrats qui pourraient être fort alléchants. «La RIO voulait donc quelqu'un de neutre, quelqu'un qui pourrait envisager calmement toutes les avenues possibles».

Le mandat du comité de M. Johns est d'examiner les besoins de la RIO et du stade, d'examiner toutes les possibilités de toit rétractable ou non, rigide ou pas et de soumettre son rapport à la RIO.

«C'est un défi immense compte tenu des enjeux mais aussi compte tenu du fait que le stade est la structure la plus complexe au monde», note M. Johns.

Le professeur Johns est un Montréalais d'origine. Après des études à l'Université McGill et un doctorat à l'Université de Londres, il est venu à Sherbrooke pour «perfectionner mon français». Et il y est demeuré. Entré à l'université en janvier 1970, il a été enseignant, président de son syndicat et

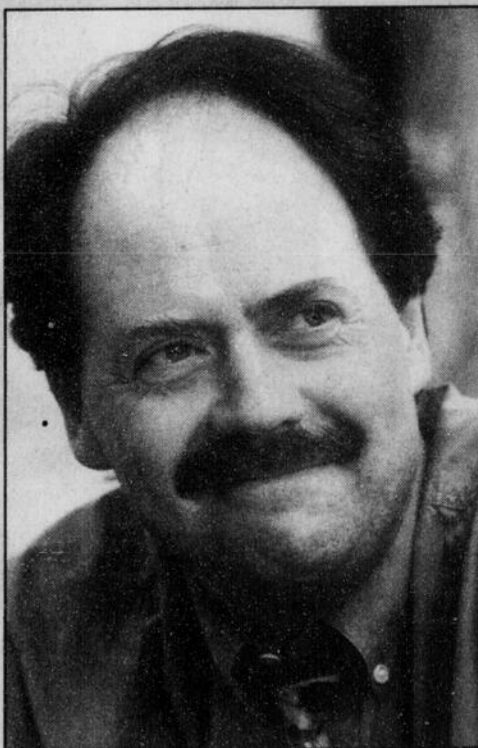
doyen de sa faculté. Il a travaillé au projet d'une faculté de génie au Rwanda. Il a enfin assumé les fonctions de vice-recteur à l'administration sous le règne du recteur Aldée Cabana. À ce titre, il a piloté le dossier des infrastructures dont la construction du nouveau pavillon multifonctionnel.

Parmi les cinq autres membres du comité, on retrouve Kenneth W. Neale, également professeur depuis vingt-cinq ans à la faculté. Grand spécialiste des matériaux composites comme le kevlar dont est fait la toile du toit du stade, M. Neale est considéré comme l'un des meilleurs au monde dans son domaine.

C'est d'ailleurs vers lui que s'était tournée la RIO lorsqu'elle avait sorti la toile de l'entrepôt. Elle avait demandé à un groupe dirigé par M. Neale d'en tester la résistance. Ces tests s'étaient déroulés dans des laboratoires de la faculté des Sciences de l'Université de Sherbrooke.

«Notre comité devra soumettre un rapport d'étape en juillet. Puis, les travaux de la deuxième phase devront être menés à terme vers la fin d'octobre ou novembre... Il y a eu des douzaines d'études en profondeur sur ce sujet mais, cette fois-ci, il s'agit de cerner tous les aspects du problème avant d'aborder les solutions. Il s'agit d'avoir des réponses à tout... Certains disent qu'il faut raser le stade olympique et oublier toute l'affaire. Je crois que ce n'est pas une solution. Le stade est là et c'est un ouvrage magnifique. On oublie comment il est immense et complexe. Il faut le préserver», affirme M. Johns.

Les autres membres du comité sont Denis Mitchell, professeur à McGill; Pierre-Jean, président de la firme Albert Jean Construction; et deux membres du conseil d'administration de la RIO, soit Ted Berthiaume et Benoît Michel, un ingénieur.



Spécialiste en stabilité des structures, le professeur de génie civil, Kenneth C. Johns, s'attaque à un défi d'une taille olympique.

Aide juridique: une large coalition dénonce le projet

Michel RONDEAU Sherbrooke

Une large coalition réunissant 17 organismes de l'Estrie a dénoncé hier le projet de réforme de l'aide juridique du ministre Paul Bégin, qui, selon eux, conduit tout droit des catégories entières de personnes à la misère.

«Nous demandons qu'un moratoire soit décrété et que la loi 87 ne soit pas adoptée à la vapeur sans qu'il y ait eu un véritable débat public», a expliqué l'un des porte-parole de cette coalition, M. Roch Lafrance, qui représente le Comité des travailleurs et travailleuses accidentés de l'Estrie.

La coalition estime que les changements proposés par le ministre auraient pour effet de priver les personnes à faible revenu de services de base. Elle reproche au ministre de leurrer la population en annonçant qu'un plus grand nombre de familles (et non d'individus) auraient droit à l'aide juridique alors que, dans les faits, plus de 5000 dossiers en Estrie ne seraient plus traités chaque année.

Tous les services liés au droit préventif, conseils, négociations, médiation par exemple, seraient exclus des services couverts, note M. Lafrance.

Il en irait de même pour les représentations devant les différentes instances administratives de première ligne: en matière d'aide sociale ou d'assurance-chômage, par exemple, l'aide juridique ne serait plus offerte à un individu à l'étape où il recourt

au bureau de révision ou au conseil arbitral. Il lui faudrait attendre le niveau du tribunal d'appel avant d'avoir droit à l'aide juridique. «Dans le cas des accidentés du travail, des chômeurs, des assistés sociaux, il peut y avoir un délai de quelques années avant que le Tribunal ne rende sa décision, ce qui a pour effet de laisser des gens dans la misère pendant des années.»

Les personnes seraient privées du droit à un avocat en matières de poursuites sommaires ou de récidives. En matière de droit pénal ou criminel, explique M. Lafrance, la personne qui n'est pas passible d'emprisonnement n'aurait pas droit à l'aide juridique, pas plus qu'un récidiviste. M. Lafrance donne même l'exemple d'une femme victime de violence conjugale qui, après avoir recouru à l'aide juridique pour se séparer ou divorcer, changerait d'avis en espérant voir son conjoint changer d'attitude: si, par la suite, elle constate que rien n'y fait et qu'elle doit se séparer, elle ne pourra plus faire appel à l'aide juridique parce qu'elle y a déjà recouru pour la même raison.

La Coalition dénonce aussi le fait que le ministre Bégin propose un budget fermé pour les services d'aide juridique, ce qui pourrait avoir pour effet, note M. Lafrance, qu'à partir du moment où le bureau d'aide juridique aurait épuisé son budget, il ne pourrait plus répondre aux demandes. «Des causes comme celle de Chantal Daigle, cette femme qui voulait se faire avorter contre le gré de son chum, peuvent coûter de 500 000 \$ à 700 000 \$. Il n'en faudrait pas beaucoup comme ça pour qu'un budget soit épuisé.»

Les porte-parole des organismes estriens estiment que les personnes handicapées, les personnes vivant des problèmes de santé mentale, les itinérants, les jeunes, les assistés sociaux, les détenus, les victimes de lésions professionnelles, les personnes âgées et plusieurs autres catégories de personnes feront les frais de la réforme.

Saga des vidéo-pokers

Le juge rejette l'injonction

Jacques LEMOINE Sherbrooke

Un autre chapitre a été écrit dans l'histoire des appareils vidéo-pokers avec le rejet hier par le juge Jean-Louis Péloquin de la Cour supérieure de la demande d'injonction interlocutoire faite par six opérateurs d'amusement de la région de Sherbrooke.

Ces derniers et deux associations intervenues dans cette filière voulaient empêcher les saisies à vue sans mandat en faisant valoir qu'ils ont un intérêt apparent ou un motif sérieux que leurs appareils ne tombent pas sous le coup de la définition de l'appareil de loterie vidéo à la loi sur les loteries.

Leur recours visait le Procureur général du Québec, le ministre de la Sécurité publique ainsi que la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Le juge Péloquin ne croit pas devoir accorder une telle demande avant une décision sur le fond face à la jurisprudence actuelle, qui semble pencher plutôt en faveur de l'application d'une loi qui pourrait être d'intérêt public sous l'aspect de la restriction de l'octroi de permis pour des appareils de loterie vidéo aux endroits réservés à des personnes majeures seulement.

Les requérants avaient soutenu que les vidéo-pokers n'offrent pas d'argent ni même un billet qui permet de réclamer de l'argent du dépositaire comme c'est le cas pour les appareils de la Société des loteries.

Les intimés ont prétendu que l'appareil vidéo-poker tel que conçu était fait pour servir comme appareil de loterie vidéo en décernant des crédits qui pourraient être monnayés par le dépositaire suivant entente avec les joueurs.

Le juge Péloquin estime qu'il n'y a pas lieu de décider du fond du litige, mais simplement de constater qu'il y a eu des arguments sérieux soulevés par les associations et d'autres parties ailleurs tant sur l'applicabilité de la définition de l'appareil de loterie vidéo par rapport au vidéo-poker que sur la constitutionnalité de la loi provinciale qui aurait été une tentative d'élargir les pouvoirs accordés aux provinces par une disposition du code criminel.

Il a mentionné que les requérants ont un droit apparent ou des motifs sérieux à faire valoir, que le commerce des propriétaires de vidéo-pokers a été paralysé virtuellement par les saisies massives et que la prépondérance des inconvénients est en leur faveur.

Magog ne veut pas qu'on abolisse les travaux communautaires

Magog (GD)

La recommandation de l'Association des greffiers de cours municipales du Québec, Magog a demandé au ministre de la Justice, M. Paul Bégin, de renoncer à abolir les travaux communautaires et la peine d'emprisonnement imposés pour toutes les infractions jugées devant les cours municipales ainsi qu'il se propose de le faire par un projet de loi modifiant le Code de procédure pénale.

L'organisme prétend que nombreuses sont les personnes qui finissent par acquiescer les amendes imposées par les cours municipales au lieu d'accomplir des travaux compensatoires ou de faire un séjour en prison. Il craint qu'une partie substantielle de ces amendes ne puisse pas être perçue si ces menaces disparaissent.

Il rappelle qu'en matière pénale un jugement ne peut plus être exécuté après une saisie et souligne que l'abolition des travaux compensatoires et de la peine d'emprisonnement équivaldrait dans la pratique à une absence de jugement et à un déni de justice.



BEAM

ASPIRATEUR CENTRAL

ENSEMBLE VALEUR

Plus!

2 SUPER ENSEMBLES AU CHOIX:

399\$

OU

499\$



- Unité motrice, jeu d'accessoires, plaques murales blanches (3) PU 100
- Trousse d'installation IK251C
- Boyau anti-écrouement 30 pi. H030A
- Brosse à turbine à air AD115

OU

- Unité motrice, jeu d'accessoires, plaques murales blanches (3) PU 100
- Trousse d'installation IK251C
- Boyau électrifié 30 pi. H078A
- Brosse motorisée électrique SA1000

ASPIR-O-MAX

4266, boul. Bourque
Rock Forest

564-1084

COLT ET SUMMIT 1995



ÇA SE PEUT PAS!

9995\$*

OFFRES D'UNE DURÉE LIMITÉE

ou 1599\$**

PAR MOIS

Location, terme de 30 mois, versement initial de 1895\$.

750 \$ AUX DIPLÔMÉ(E)S

Remise en argent additionnelle de 750 \$ à l'achat du véhicule Chrysler 1995 de votre choix en plus de tout autre rabais offert. Cette offre se termine le 31 décembre 1995. Détails chez le concessionnaire.



Regardez ce que les autres vous « offrent »!

Honda Civic CX – Pas de coussin de sécurité!

Geo Metro – Un moteur de seulement 3 cylindres!

Nissan Sentra DLX, 2 portes – Pas de coussin de sécurité, elle non plus!

Toyota Tercel – Ni suspension indépendante aux 4 roues ni coussin de sécurité!

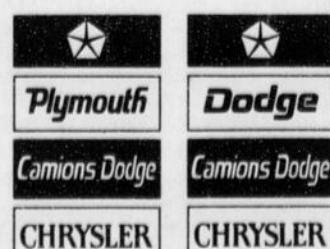
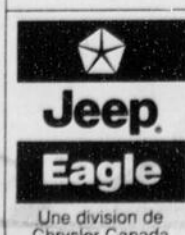
Associations publicitaires des concessionnaires Chrysler et Jeep/Eagle

LES CONCESSIONNAIRES CHRYSLER ET JEEP/EAGLE.

DES GENS FIABLES.

* Remise du fabricant incluse. Prix spécial aux diplômés après remise: 9245\$. L'offre aux diplômés s'adresse aux personnes qui ont obtenu ou qui obtiendront un diplôme collégial ou universitaire d'une institution canadienne attitrée entre le 1^{er} janvier 1993 et le 31 décembre 1995, et qui prendront livraison du véhicule avant le 31 décembre 1995. L'offre ne s'applique pas à la Dodge Viper et au Dodge Ram (T-300), Transport (495\$), immatriculation, assurances et taxes en sus.

** Remise du fabricant incluse. Tarif mensuel établi d'après la description du véhicule ci-haut. Terme de 30 mois, avec versement initial ou échange équivalent. Transport (495\$), immatriculation, assurances et taxes en sus. Sous réserve de l'approbation de Chrysler Credit Canada Ltée. Un dépôt de sécurité équivalent à un versement sera exigé. Location pour usage personnel. Rachat non requis. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 50 000 km, au taux de 9¢ le km. Offres d'une durée limitée. Détails chez le concessionnaire.



À la St-Jean, la rue Alexandre s'anamera à son tour

Le centre-ville beaucoup, passionnément à Sherbrooke pour la Fête nationale du 24 juin

Maude SAVARD Sherbrooke

Le centre-ville beaucoup, passionnément s'anime plus que jamais à Sherbrooke pour la Fête nationale du 24 juin.

Pour l'occasion, les rues Wellington Sud et, oh surprise, Alexandre entre Aberdeen et Ball seront fermées. Activités d'animation, spectacles et jeux sont prévus pour toute la famille.

tout au cours de l'été plusieurs événements, précise Alain de Lafontaine coordonnateur de la Fête, on a donc décidé d'animer à son tour la rue Alexandre. En effet, une grande partie des activités se déroulera sur cette rue et particulièrement sur

la scène Aberdeen-Alexandre.

Parmi celles-ci, le Théâtre l'Aire de jeu s'implique à l'organisation de la Fête nationale en présentant un extrait des Eaux vives et une représentation théâtrale sur l'histoire de la région au XIXe siècle. Mary O'Malley, Gilbert Hyatt, Betty, Jean-Baptiste Nolin et Alexander Galt feront «revivre le passé de la région pour retrouver les traces du futur».

De plus, Michel Faubert, une tête peu connue dans la région mais qui fait beaucoup parler de lui à Montréal, présentera *L'heure du conte*. On dit qu'il est de la tradition des anciens conteurs québécois. On

le compare de plus au grand harmoniciste Alain Lamontagne.

Pour l'événement, La Musiquetterie offrira un spectacle qui réunit sur scène orgue de barbarie, voix et cordes. Vigneault, Leclerc, Desrochers, Ferland et Léveillé seront alors interprétés dans cette représentation intitulée *La rue, la mer, l'amour*.

Pour clôturer la soirée, le groupe Djem se produira sur la scène Aberdeen-Alexandre. Les quatre musiciens néo-québécois qui sont originaires de l'Europe de l'Est feront vibrer les spectateurs par leur musique tzigane; musique qui devrait emballer le côté gitan que tout

le monde a en soi.

Sur la rue Wellington, le Théâtre du sang neuf fera une lecture publique d'un collage de textes sur l'identité québécoise. *Sur les traces du Québec* raconte par la lecture de poésies comme de documents historiques l'histoire du Québec.

De plus, deux groupes se produiront au Théâtre de la Granade. Musical Box reconstituera le spectacle de Genesis de 1973, *Selling England by the pound*. Et le groupe En pleine face fera revivre la magie musicale des albums du groupe Harmonium.

Maintenant pour amuser les plus jeunes, le parc Camirand débordera d'animation : maquillage, rallye, activités sportives, jeux, kiosque et spectacle d'un chansonnier québécois Caribou.

Donc, une fête qui créera beaucoup d'activités dans le centre-ville de Sherbrooke vu sa programmation haute en couleur.



«Une fête pour un Québec qui puise dans son passé pour s'ouvrir sur l'avenir et sur le monde!» Voilà l'esprit dans lequel sera vécue la Fête nationale. De gauche à droite, Alain de Lafontaine, coordonnateur de la Fête, André Simoneau, musicien, Nathalie Dusseault, trésorière quartier centre, Mary O'Malley (Isabelle DeBlois de l'Aire de jeu).

Monique Gagnon-Tremblay maintient sa version

«Le dossier Enviro-Accès était attaché depuis la fin juin»

Michel MORIN Sherbrooke

S'il est vrai que l'ex-ministre Pierre Paradis n'a signé que le 21 septembre dernier le décret autorisant Enviro-Accès à gérer l'enveloppe budgétaire de 4 millions \$ pour l'étude de projets à caractère environnemental, «le dossier était attaché depuis la fin de juin ou le début de juillet».

Députée libérale de Saint-François, Monique Gagnon-Tremblay a tenu à faire cette précision, hier, dans le dossier d'Enviro-Accès. Selon Mme Gagnon-Tremblay, cet autre dossier régional serait réglé depuis plusieurs mois si le gouvernement péquiste s'était attablé à la tâche dans les semaines suivant sa victoire électorale.

«Quand c'est le temps de trouver et de dépenser de l'argent pour la séparation du Québec, il n'y a pas de problème. Mais quand vient le temps d'en trouver pour des dossiers régionaux, et surtout des dossiers amorcés sous notre gouvernement, c'est une autre paire de manches, de commenter Mme Gagnon-Tremblay. Le dossier d'Enviro-Accès aurait dû être réglé depuis longtemps. Encore une fois, il va falloir que le délégué régional et la députée de Sherbrooke fassent leur travail.»

Monique Gagnon-Tremblay rejette ainsi la prétention des péquistes voulant que Pierre Paradis, ex-ministre de l'Environnement, aurait attendu le 21 septembre 1994, neuf jours après la défaite des libéraux, pour signer le décret autorisant Enviro-Accès à gérer l'enveloppe budgétaire de 4 millions \$. Et cela, uniquement pour embêter le nouveau gouvernement péquiste.

«La décision gouvernementale était prise depuis la fin de juin. C'est un avis d'un haut fonctionnaire reçu à la dernière minute qui a obligé Pierre Paradis à signer un décret ministériel pour confirmer la décision du gouvernement. Ce n'était qu'une formalité. Tout était attaché, de réputer Monique Gagnon-Tremblay. Si le gouvernement péquiste ne s'était pas tant traîné les pieds, il y a longtemps qu'Enviro-Accès aurait obtenu le feu vert.»

Processus trop lent

La députée de Saint-François explique par ailleurs que la décision gouvernementale de confier à Enviro-Accès le mandat d'analyser des programmes de technologie environnementale avait été prise afin d'accélérer le processus de décision. «On recevait constamment des plaintes de promoteurs qui déploiraient le fait que les fonctionnaires du ministère de l'Environnement prenaient entre 10 et 16 mois pour étudier un projet. Dans ce secteur, s'il se passe trois mois avant une prise de décision, c'est trop tard. Pour accélérer tout le processus, nous avons décidé de confier l'étude des dossiers à Enviro-Accès. C'est cet organisme qui devait également gérer l'enveloppe budgétaire de 4 millions \$ provenant du gouvernement pour financer des projets issus de promoteurs québécois. Nous avons adopté cette position pour rendre la

Programme de technologies environnementales dans le sillon du dernier budget provincial. Avec le résultat que ces crédits de 4 millions \$ sont maintenant disparus.

Et Enviro-Accès est toujours dans l'attente décision gouvernementale, au grand désarroi de Monique Gagnon-Tremblay.

ATTENTION AÎNÉS DE 50 À 80 ANS INCL.
Nous vous présentons
SOINS DE LONGUE DURÉE
pour prendre son avenir en main

Caractéristiques:

- Une prestation mensuelle allant jusqu'à 3000\$
- Offre une couverture lors d'un séjour dans un établissement de soins de longue durée
- Fournit des prestations pour soins à domicile
- Option de remboursement des primes
- Choix parmi quatre combinaisons
- Aucun examen médical n'est exigé

Groupe financier CONTACT

2140, rue King Est, Bur. 200
Fleurimont (Québec), J1G 5G6
819-564-2636

Cabinet de courtiers en assurance de personnes et de dommages

Services Informatiques
BDG inc.

Tél.: (819) 822-2737
(819) 823-1538
Fax.: (819) 822-2561

• Ordinateur • Imprimante • Périphérique • Logiciel • Fourniture

SPÉCIAL

25 DISQUETTES 3,5 HD 10⁹⁵\$	IMPRIMANTE EPSON Stylus 800+ à jet d'encre 325\$	ORDINATEUR comptable IBM 486 DX 2/66 4 mg/420 mg/ S.V.G.A./souris 1 298\$
--	--	--

NOUVELLE ADRESSE 871 rue King ouest
Sherbrooke J1H 1R9

VENTE • INSTALLATION • RÉPARATION
Centre de service autorisé **olivetti** EPSON FUJITSU

CLUB DE GOLF
Les Bosquets
enr

TIRAGE
D'UN BILLET DE SAISON 1995
PARMI LES JOUEURS ENTRE
LE 14 ET LE 23 JUIN

PAR 3
9 TROUS
996 VERGES

Un loisir en pleine nature
Tournoi de famille ou entre amis

825, chemin St-Roch, St-Élie d'Orford — Sortie 133, autoroute 10
Tél.: 565-2266

Vente trottoir
Débute le jeudi 15 juin 1995

Rabais jusqu'à **60%**

1\$ de rabais sur tout achat de 10\$ et plus.

concept mode
dément
0-20 ans

les **Tourelles** (819) 564-7881

Dimanche 18 juin Yves Rocher «Bonne Fête Papa!»

Papa je t'aime

Des idées-cadeaux à partir de : **5⁹⁵\$** Seulement

Offre valable jusqu'au 18 juin 1995 ou jusqu'à épuisement des stocks.

Yves Rocher FRANCE
LA SCIENCE DE LA BEAUTÉ PAR LES PLANTES

Dimanche 18 juin «Bonne Fête Papa!»

- Carrefour de l'Estrie
- Galeries de Drumby
- Promenades Drummondville

Telle une fleur, votre bouche requiert de bons soins pour s'épanouir en santé et en beauté!



J. JACQUES TROTTIER, B.A., D.D.S.
CHIRURGIEN DENTISTE

- Service généraux
- Service de sédation

DÉMÉNAGÉ AU

65, rue Belvédère Nord,
Bureau 210
Place Andrew-Paton
Sherbrooke
Tél.: (819) 569-2805



Plans budgétaires offerts aux consommateurs par les cliniques chiropratiques

L'Ordre des chiros ne voit rien de répréhensible

Denis DUFRESNE Sherbrooke

L'Ordre des chiropraticiens du Québec ne voit rien de répréhensible dans les plans budgétaires offerts aux consommateurs par les cliniques chiropratiques, mais invite celles-ci à préciser le coût à l'unité des séances.

«Nous, ce qu'on suggère c'est de préciser le coût à l'unité des honoraires et le nombre de visites», indique le président de l'Ordre, Normand Danis, à la suite d'un jugement de la Cour des petites créances selon lequel les plans budgétaires de la Clinique chiropratique Spécifique, de Sherbrooke, allaient à l'encontre du Code de déontologie de l'Ordre.

«Ce genre de plan, des chiropraticiens l'offrent à tous leurs patients et à l'occasion des patients le demandent. En établissant une base de paiements mensuels sur 12 mois, cela facilite le budget du consommateur», fait valoir M. Danis.

Selon le jugement, le plan offert par la Clinique chiropratique Spécifique, en vertu duquel elle s'engageait à donner un minimum de 46 visites sur huit mois, inciterait de façon répétée la clientèle à recourir aux services, entraverait la liberté du patient de choisir son chiropraticien et amènerait à prodiguer des soins qui ne sont pas requis.

L'Association coopérative d'économie familiale (ACEF) de l'Estrie s'était de son côté interrogée sur ces plans estimant entre autres qu'il est difficile de prévoir qu'un traitement devra durer de 8 à 12 mois.

«Les soins chiropratiques doivent être offerts lorsque la condition du patient le demande et dans les deux cas soumis à la cour ils étaient requis, il s'agissait de cas chroniques et complexes», soutient M. Danis.

«Mais le juge a rendu une bonne décision à savoir que le plan ne contenait pas des honoraires à la visite, il n'y avait pas de références pour ce qui est du nombre de traitements et les honoraires demandés», ajoute-t-il.

«Par contre, soutient le président de l'Ordre, ce genre de contrat-là est à l'avantage du patient: si sa condition exige davantage de traitements il n'y a pas d'honoraires additionnels de demandés».

«Il faut que ce soit clair: que tant de traitements sont offerts à tel prix. Certains chiropraticiens peuvent ajouter sans charger des séances additionnelles pour les cas chroniques et complexes, c'est à l'avantage des patients. Mais dans le cas contraire, il doit y avoir une clause de remboursement», explique-t-il.

L'ACEF Estrie doit déposer sous peu auprès de l'Ordre le dossier de la Clinique chiropratique Spécifique.

Suzanne Gendron revendique encore

Maude SAVARD Sherbrooke

À 64 ans, Suzanne Gendron n'a jamais voté, mais elle aura tout de même eu l'audace de rencontrer le premier ministre Jean Chrétien pour revendiquer une Loi pour la protection des aînés.

De fait depuis presque cinq ans, Suzanne Gendron tente en vain de trouver une oreille attentive à ses revendications. Mais toujours on la renvoie d'un ministère à l'autre. Cette fois, elle tient le bon morceau.

Alors qu'elle se rend au Parlement d'Ottawa pour célébrer ses 50 ans de bénévolat, Mme Gendron profite de sa rencontre avec le premier ministre Chrétien pour lui présenter ses 52 pages de mémoire. Avec une Loi pour la protection des aînés, elle espère donner des recours contre les abus et la violence faites à leur égard.

«Vous savez avec les coupures que le gouvernement fait, il faut y penser. Tout près d'ici habite un monsieur qui depuis 15 jours a dû se rendre neuf fois à l'hôpital en ambulance. Ce n'est vraiment pas respectueux. On ne garde plus les gens dans les centres hospitaliers. Il est vrai que le personnel infirmier déborde d'ouvrage, mais il leur aura fallu une 9e fois pour décider de garder ce monsieur de 81 ans à l'hôpital. "On a trouvé quelque chose de grave", m'a-t-on dit.»

Des histoires comme celle-là, Suzanne Gendron en connaît plusieurs. Mais aujourd'hui grâce à sa rencontre avec le premier ministre, elle sent que tout peut changer.

«J'ai insisté pour qu'il s'en occupe d'ici le mois de septembre. Je ne voulais pas qu'il perde le mémoire. C'est pas pour jouer tout ça!»

Le premier ministre lui a alors confié qu'il étudierait la question au cours de l'été.

Arrivée à la porte centrale du Parlement, Mme Gendron, accompagnée de ses deux amies Rose Turcotte et Dorothee Goddard, est accueillie par le député Jean Charest. C'est alors le moment de passer à table. «Il y en avait des fourchettes et des cuillères», a-t-elle dit en rigolant.

Puis, toutes trois ont visité le Parlement. Selon Mme Gendron, il n'existe pas de mots assez forts pour exprimer toutes les beautés et richesses culturelles qu'elle y a vues. Cette visite a été pour elle l'événement le plus intéressant et le plus impressionnant de la journée.

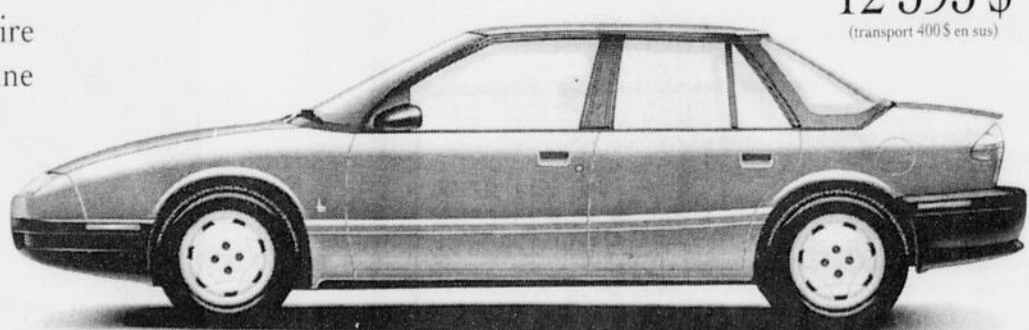
Avant de lire cette page,
déposez là tous vos préjugés
sur la location automobile.



Il suffit de franchir la porte d'un concessionnaire Saturn pour se rendre compte que la location d'une automobile peut être une chose fort simple.

Prenons l'exemple d'une Saturn SL 1995 avec deux sacs gonflables, panneaux de polymère résistant aux chocs et à la corrosion, banquette arrière divisée rabattable et essuie-glace à balayage intermittent. La louer coûte 199\$ par mois. Ces mensualités, basées sur un *PDSF de 12 395\$, calculées sur un bail de 36 mois, comprennent le transport (400\$), la préparation du véhicule et les frais d'acquisition (350\$). Par contre, l'immatriculation, l'assurance et les taxes ne sont pas incluses. Un versement initial de 2 108\$, un dépôt de garantie remboursable de 300\$ et le paiement des taxes vous seront demandés. Pendant la durée du bail, votre kilométrage alloué est de 72 000 km. Chaque kilomètre excédentaire ne vous coûtera qu'un petit 5c.

En résumé, le coût net capitalisé est de 11 037\$. À l'expiration du bail — si vous souhaitez garder la voiture — sachez que son prix d'achat sera de 7 035\$. C'est garanti. Autres options et versements initiaux disponibles sur demande. Simple, non ?

12 395 \$*
(transport 400\$ en sus)

Saturn SL 199 \$/mois sur 36 mois.

SATURN MC

Pour faire tout autrement.

GRANBY SATURN ISUZU
Granby
378-1404

SHERBROOKE SATURN ISUZU
Rock Forest
823-1400

J'AI PERDU

29

LIVRES
AU

CENTRE SANTÉ MINCEUR

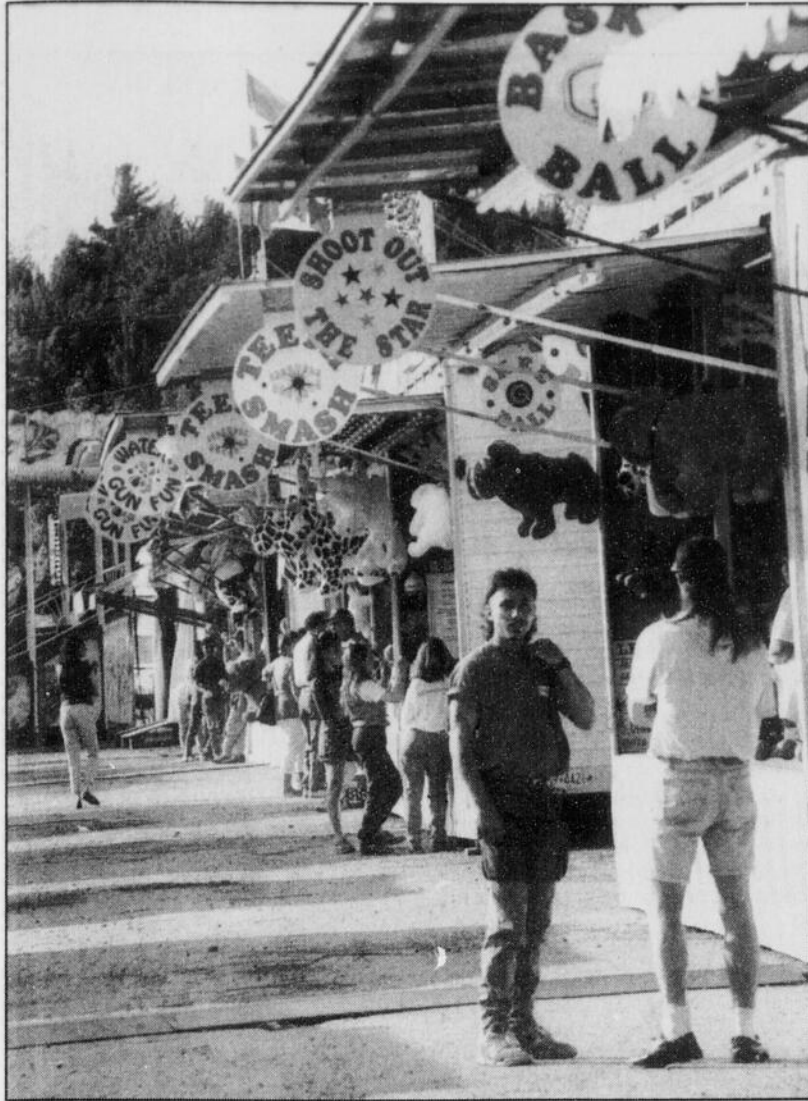


Bravo
Ginette Paquin

- Pas de nourriture à acheter
- Aucun exercice
- Consultation gratuite

494, rue Conseil
Sherbrooke
563-8989

Les manèges sont là... même sans exposition



Julie BONNEAU Sherbrooke

Des manèges, des jeux d'adresse, une musique assourdissante, tout y est... à l'exception des visiteurs!

Même si l'Exposition agricole de Sherbrooke a été annulée pour cette année, les Amusements Campbell sont au rendez-vous. L'ouverture officielle avait lieu hier à 16 h et malgré la belle température, les visiteurs se faisaient attendre.

Pourtant, que vous soyez petit ou grand, que vous préfériez les sensations fortes des manèges ou les difficultés des jeux d'habileté, il y a des heures de plaisir pour tous

les goûts et tous les âges.

Le mardi a toujours été le soir le plus tranquille de l'exposition mais jamais comme cette année. Les employés sont tout de même très optimistes. «La première journée c'est toujours tranquille. Je pense que cette année ce sera meilleur parce qu'il n'y a pas de prix d'entrée», explique Johnny Frenette de Montréal.

Encore à l'école

Pas de prix d'entrée, donc pas de problème pour les parents qui n'embarquent pas dans les manèges! Mais qu'est ce qui explique l'arrivée tardive des visiteurs? Les années précédentes, l'exposition avait lieu au mois d'août. Selon M. Bob Edwards, gérant de publicité

chez Amusements Campbell, ce changement y est pour beaucoup dans la situation actuelle.

«L'Exposition de Sherbrooke avait été prévue pour juin, c'est pourquoi nous sommes ici en juin! Cependant, les enfants sont encore à l'école et les parents travaillent. Même si on ouvre à midi tous les jours, ce sera le calme plat. En août, les enfants comme les parents sont en vacances, les foules sont donc plus grandes.»

Pour cette raison et pour bien d'autres, le nombre de manèges est passé de 24 à 18. Mais attention les plus intéressants sont demeurés. Pensons seulement à l'Omni, au Bateau de pirates, au Carrousel de chevaux et aux petits camions de pompier. De plus, un nouveau ma-

nège a fait son apparition cette année, la Grande roue de 80 pieds de haut.

Rolande Foucault était une habituée de l'Exposition mais d'abord et avant tout pour les jeux forains. «Je viens toujours avec les enfants. Je trouve qu'il n'y a pas assez de manèges pour les jeunes enfants mais ils ont tout de même beaucoup de plaisir. Ils embarquent deux fois dans le même et ils sont bien contents.»

Jusqu'à dimanche

Les Amusements Campbell sont à Sherbrooke, près du Palais des sports, jusqu'à dimanche. Le site est ouvert de midi à minuit tous les jours. Beaucoup de sensations fortes attendent les visiteurs.

Téléphoto par Claude Croisetière

L'Exposition agricole de Sherbrooke a été annulée mais les Amusements Campbell sont au rendez-vous. L'ouverture officielle avait lieu hier à 16 h et malgré la belle température, les visiteurs se faisaient attendre. Les Amusements Campbell sont à Sherbrooke, près du Palais des sports, jusqu'à dimanche. Le site est ouvert de midi à minuit tous les jours.



20 à 75 %

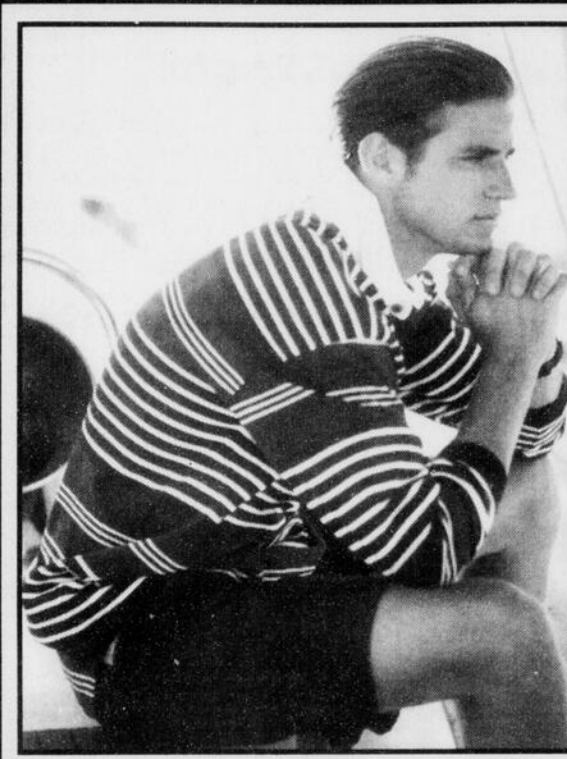
**SUR TOUTE
LA MARCHANDISE
PRINTEMPS-ÉTÉ**

EN MAGASIN

ÉLÉGANCE - CHOIX - DISTINCTION

Péché Mignon!
Fine lingère
Centre Les Tourelles
3025, rue King Ouest
Sherbrooke (819) 822-0795

CC Classique
Catherine
Taille 4 à 20 ans
235, rue King Ouest
Sherbrooke (819) 346-8545
3025, rue King Ouest
Sherbrooke (819) 822-0795



Cette semaine
Entrepôt Jim Héron vous offre

GILETS POLO

30% de rabais

— Nouvelle marchandise à toutes les semaines —

ENTREPÔT
Jim Héron, Corp.

Vêtements pour hommes
3025, rue King Ouest, Sherbrooke, 346-9943

AUX TOURELLES SEULEMENT



PADERNO

Des casseroles éternelles. La vente se termine samedi.

Voici la vente du manufacturier des batteries de cuisine Paderno
La qualité qui dure, entre **40%** et **75%** de rabais!

Jeudi, vendredi et samedi seulement, vous pourrez vous procurer les ustensiles de cuisine de marque Paderno au prix du manufacturier. Une batterie de cuisine qui dure des années; des dizaines d'années; non, des centaines d'années. A un prix qui lui, ne dure que trois jours. Profitez de rabais allant de 40% à 75% sur le prix de détail - déjà raisonnable - suggéré par le manufacturier.

Le spécial quotidien d'ouverture des portes vous offre une casserole à sauce de 0,8 L pour seulement 15\$ au lieu de 60\$ comme le suggère le manufacturier. Mais faites vite! Seulement 20 de ces casseroles sont offertes chaque jour et chaque client ne peut s'en procurer qu'une seule.

Dépêchez-vous: même si les casseroles durent indéfiniment, les rabais, eux, ne durent que jusqu'au samedi 17 juin.


GRANBY
Lamoureux Servicentre
185, boul. Boivin, 378-4438
Jeudi/vendredi 9 h à 21 h;
Samedi 9 h à 17 h

SHERBROOKE
Monsieur Chaudron
Maintenant situé au
1030, rue King Est, 346-5913
Jeudi/vendredi 9 h 30 à 21 h;
Samedi 9 h 30 à 16 h 30

CENTRE COMMERCIAL
les Tourelles

Grande vente trottoir!

Rabais
jusqu'à **70%**



15 au 23 juin *On vous attend!*

CENTRE COMMERCIAL
les Tourelles 3025, rue King Ouest
Sherbrooke

Une ligne Avenir du Québec

PAR UN SIMPLE APPEL TÉLÉPHONIQUE VOUS POUVEZ :

obtenir des réponses aux principales interrogations exprimées par la population lors des commissions sur l'avenir du Québec.

voici les dix premiers thèmes proposés :

- 20- La souveraineté du Québec, pourquoi
- 21- Les forces d'un Québec souverain
- 22- Les relations Québec-Canada après un oui
- 23- L'utilisation de la monnaie canadienne
- 24- Le passeport canadien et le passeport québécois
- 25- Le Québec et l'accord de libre-échange
- 26- La question de la dette
- 27- Les pensions de vieillesse
- 28- L'association économique
- 29- Le territoire québécois

le choix des thèmes sera renouvelé régulièrement

apporter une suggestion ou encore poser une question qui vous préoccupe : nous en tiendrons compte.

Pour profiter de ce service sans frais, offert 24 heures par jour, composez l'un des numéros suivants :

Montréal (514) 841-2543 Québec (418) 890-2143
ou le 1-800-827-6025

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif

Québec

75076

Des matériaux de démolition récupérés avec de la machinerie

Steve BERGERON

Sherbrooke

Par besoin de retourner au travail manuel pour récupérer les matériaux d'un bâtiment en démolition. On peut tout aussi bien se servir de machinerie lourde, et sauver temps et argent.

C'est ce qu'affirme l'entrepreneur Claude Asselin, qui vient de terminer la démolition trois édifices de la Ville de Sherbrooke, rue des Grandes-Fourches. Un contrat au cours duquel il aura récupéré 85 p. cent des matériaux, en ne se servant que de ses machines.

«Un bon conducteur de grue doit être capable de déplacer une pièce de dix cents avec sa pelle», rigole M. Asselin, qui dirige avec ses frères Paul et Alain l'entreprise Alrico Démolition.

«En fait, c'est exagéré un peu, mais c'est pour montrer qu'on peut facilement récupérer avec précision des parties d'immeubles, sans tout faire écrouler au passage.»

Usant de grues et de petites pelles mécaniques, l'équipe d'Alrico Démolition a réussi à garder intactes des pièces de béton et de bois encore en très bon état. «Les acheteurs s'en servent pour de nouvelles constructions. On a même vendu des pan-



Téléphoto par Claude Croisetière

Selon l'entrepreneur en démolition Claude Asselin, il est parfaitement possible d'utiliser la machinerie lourde pour récupérer une foule de matériaux lors de la démolition d'un édifice. En fait, cette structure d'acier d'une ancienne chambre froide, qui a été revendue et servira à la construction d'un nouveau bâtiment.

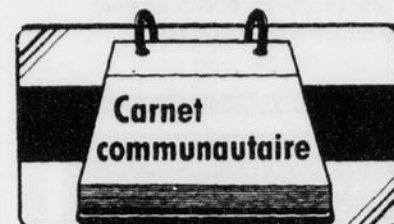
neaux en mousse de polystyrène qui vont servir pour des fondations.»

Pour ce qui est du troisième bâtiment, une ancienne chambre froide, les Asselin ont trouvé preneur pour des compresseurs laissés sur place, et même pour la structure d'acier de l'édifice, qui connaîtra une seconde vie.

«Si on avait demandé aux gars de faire ça à la main, ça aurait pris plus de temps, donc coûté plus cher», fait

valoir Claude Asselin. «En bout de ligne, je sauve aussi sur le transport des rebuts au dépôt, qui sont beaucoup moins nombreux.»

Et quand des personnes s'arrêtaient au bord de la route et demandaient s'ils pouvaient prendre une ou deux briques, Claude Asselin les leur laissait gratuitement. «C'est quand même toujours mieux que d'envoyer tout ces matériaux encore bons au dépôt.»



AFÉAS

L'AFÉAS Notre-Dame de l'Assomption tiendra une rencontre ce soir, à 18h30, au sous-sol de l'église, 601 rue Saint-Michel à Sherbrooke.

L'AFÉAS Saint-Joseph aura sa dernière rencontre de la saison ce soir, à 18h30, avec souper et élection.

L'Escalier-Estrie

L'Escalier de l'Estrie offre 3 projets EXTRA. Deux jardinières d'enfants sont recherchées auprès des enfants résidant à l'Escalier ainsi que l'aménagement et l'entretien de la salle de jeux (offre réservée aux femmes); une personne possédant des habiletés en marketing est recherchée afin de préparer une étude de marché et un plan d'af-

faire (s'adresse aux hommes et aux femmes). Veuillez d'abord contacter votre agent d'aide sociale puis offrir vos services à l'Escalier au 569-3611.

Club l'Audacieux

Le Club l'Audacieux organise des tournois de cartes tous les jeudis et samedis de l'été, de 19h30 à 22h30, au 1652 rue Galt est à Sherbrooke. Inf.: 564-7882.

Bénévoles recherchés

Le Regroupement des bénéficiaires handicapés physiques du CLSC Gaston-Lessard est à la recherche de bénévoles pour son service de visites amicales à domicile, ainsi que pour le service d'accompagnement. Inf.: Lise David au 562-8877.

Assemblée

La Coopérative de services à domicile de l'Estrie, ressource communautaire de maintien à domicile, tien-

dra son assemblée générale annuelle le lundi 21 juin, à 13h30, au CLSC SOC, 50 rue Camirand à Sherbrooke.

P.S. Emploi

Avis est lancé aux participants à la rencontre d'aujourd'hui, de 13h30 à 16h30, au 1255 rue Daniel à Sherbrooke. Un «Comment ça va» spécial avec la visite du CLSC Richelieu pour l'occasion. Inf.: 822-6135.

Brunch-causerie

Le RCS, le Regroupement des citoyens et citoyennes de Sherbrooke, reçoit à son brunch-causerie, le dimanche 18 juin, à 11h au Club social de Sherbrooke au 688 Prospect, M. Claude Boucher, délégué régional de l'Estrie. Il y sera question de décentralisation des pouvoirs vers les municipalités dans le cadre du projet constitutionnel du présent gouvernement du Québec. Rés.: 346-4471, 562-3315.

Monsieur Parizeau,

Préservez le droit à la justice pour les plus démunis, abandonnez le projet de réforme de l'aide juridique.

La réforme proposée par votre ministre de la Justice aura pour effet de priver les personnes handicapées, les itinérants, les jeunes, les assistés sociaux, les détenus, les personnes âgées, les familles monoparentales ou les personnes seules à faible revenu de la plupart des services juridiques qui leur sont absolument nécessaires pour faire valoir leurs droits.

Les coûts administratifs et sociaux de la réforme seront fort probablement beaucoup plus élevés que les 18 millions que votre gouvernement veut économiser. Personne ne comprend l'obligation de faire adopter ce projet de loi à la vapeur avant la fin de la session parlementaire.

Vous avez la liberté d'agir. Plus d'un million de personnes vous le demandent :

- imposez un moratoire immédiat sur l'adoption du projet de loi 87 ;
- convoquez un véritable forum de discussion sur cette question ;
- maintenez les services actuellement offerts par l'aide juridique.

C'est une question de justice et de droits.

Les membres de la Coalition contre la réforme de l'aide juridique

- Assemblée des travailleurs et travailleuses accidenté-e-s du Québec (ATTAQ)
- Ligue des droits et libertés
- Association des groupes d'intervention de défense de droit en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ)
- Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ)
- Centre d'aide aux travailleuses et travailleurs accidenté-e-s de Montréal (CATTAM)
- Confédération des syndicats nationaux (CSN)
- Association des avocats de la défense de Montréal
- Association des avocates et avocats en droit carcéral du Québec
- Union des travailleuses et travailleurs accidenté-e-s de Montréal (UTTAM)

- Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)
- Barreau du Québec
- Au bas de l'échelle
- Association pour la défense des droits sociaux du Montréal métropolitain (ADDS-MM)
- Association québécoise de défense des retraité-e-s et pré-retraité-e-s (AQDR)
- Clinique juridique de Hull
- Services juridiques communautaires de Pointe Saint-Charles et de Petite Bourgogne
- Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN)
- Regroupement autonome des jeunes
- Mouvement Action Chômage (MAC)
- Association américaine des juristes
- SOS Fonds juridiques
- Fédération des associations des familles monoparentales du Québec (FAFMQ)
- Regroupement des syndicats des employées

- et employés de soutien de l'aide juridique (CSN)
- Les syndicats des avocates et avocats de l'aide juridique (CSN)
- Solidarité Populaire Québec (SPQ)
- Office des droits des détenus (ODD)
- Fondation pour l'aide aux travailleuses et travailleurs accidenté-e-s (FATA)
- Fédération des avocates et avocats de l'aide juridique du Québec
- Table de concertation des organismes de Montréal au service des réfugiés
- Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ)
- Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIQ)
- Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ)
- Office des œuvres et de la pastorale sociale (archevêché de Montréal)

- Conseil permanent de la jeunesse
- Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec (FNACQ)
- Bureau de consultation jeunesse
- Regroupement des maisons d'hébergement
- Fédération des associations coopératives d'économie familiale (ACEF)
- Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ)
- Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles, secteur santé et services sociaux
- Association des mouvements Action Chômage du Québec
- Conseil central de Montréal (CSN)
- Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)

Les condos de Deauville tous vendus... à rabais

Denis DUFRESNE

Deauville

La vente des condominiums du Domaine du lac, en bordure du lac Magog à Deauville, à 29 995 \$, un prix bien en deçà de leur valeur marchande, illustre bien les difficultés de ce type d'immeuble sur le marché.

Le courtier immobilier montréalais Marc Brosseau a rapidement disposé samedi matin de ces unités de quatre pièces et demi, qui se sont envolées à la vitesse de l'éclair.

M. Brosseau soutient dans une entrevue avec La Presse avoir vendu 40 condos en 45 minutes, mais un observateur a estimé que seulement six unités sur 22 ont été offertes, puisque les locataires avaient priorité.

Depuis quelques jours, un panneau installé dans le portique de l'immeuble indique «Désolé tout est vendu», tandis que personne ne répond au bureau des ventes.

Selon le courtier Raymond Comeau, du Groupe immobilier Jacinthe Dubé, le marché pour les condomi-

niums est déprimé en raison de la mauvaise réputation de ce type d'immeuble, une réputation pas nécessairement méritée.

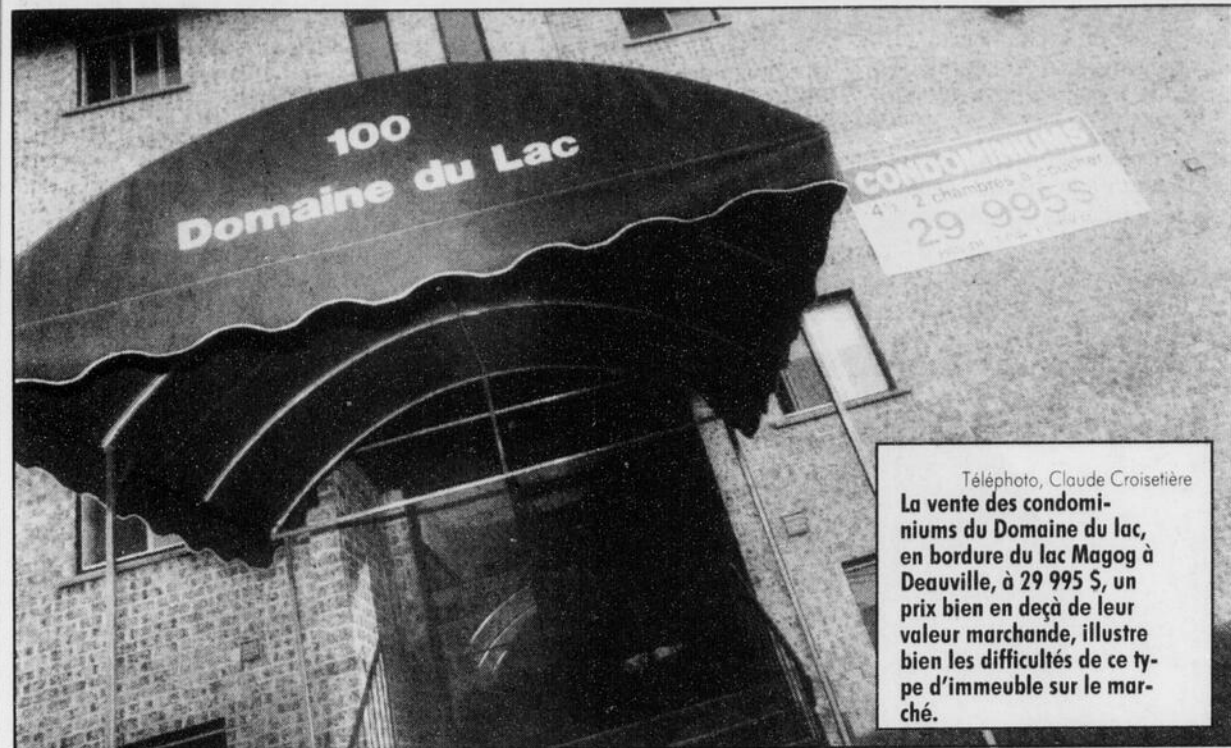
«Dans ce coin-là, on n'est pas capable de les donner... Si votre but est d'acheter un condo pour l'habiter plusieurs années, c'est profitable, mais si c'est pour un placement ce n'est pas bon», dit-il.

Même à Sherbrooke, souligne M. Comeau, des condos évalués à 80 000 \$ se vendent à 50 000 \$.

Pourquoi?

«C'est la réputation des condos. Si une maison est à vendre pendant deux ans on n'en fait pas un drame, mais un condo va être sur le marché huit mois et c'est un drame. Ce n'est pas une réputation que ce type d'immeuble mérite, mais ça ne se vend pas», répond-il.

La région de Deauville n'est pas la seule où le marché du condominium est difficile, puisque l'an dernier un ensemble de condos en bordure du lac Memphrémagog, à Magog, avaient été vendus à l'encan bien en deçà de la valeur marchande, certains pour aussi peu que 20 000 \$.



Téléphoto, Claude Croisetière

La vente des condominiums du Domaine du lac, en bordure du lac Magog à Deauville, à 29 995 \$, un prix bien en deçà de leur valeur marchande, illustre bien les difficultés de ce type d'immeuble sur le marché.

FAITS DIVERS

Quatre fois la limite

Sherbrooke - Malgré une interdiction de conduire à cause de la bouteille, un citoyen du centre-ville de Sherbrooke a une nouvelle fois été épinglé tard lundi soir avec les facultés affaiblies par l'alcool.

L'individu en question, un quinquagénaire de la rue Wellington sud, a été pincé à son retour de Lennoxville, où il avait continué la tournée de bars qu'il avait entreprise à Sherbrooke. Aux deux tests dans la «baloune», au quartier général de la police, rue Marquette, il a soufflé respectivement .320 et .300, alors que le seuil acceptable est en-deçà de .08... Et dire que le monsieur en question était frappé par le tribunal d'une interdiction de conduire depuis le 17 janvier dernier et ce, jusqu'au

17 janvier 1996.

Vélo de montagne

Sherbrooke - Alors qu'il s'était arrêté dans un magasin de la rue Alexandre de Sherbrooke, pour y faire des commissions, un citoyen s'est fait dérober à la vitesse de l'éclair un vélo de montagne au prix quasi aussi élevé en altitude que le mont Orford: 1600 \$. Il s'agit d'une bicyclette à 21 vitesses de marque Off Road Proflex H-152 de très haut de gamme, pourvue même d'amortisseurs. Son propriétaire, a expliqué le relationniste de la police, Serge Fournier, gardait constamment les yeux sur son bien. Mais un seul et court moment d'inattention et voilà que le vélo était disparu. Même sorti dans la rue, il n'a jamais vu trace du méfait.

VENTE

FÊTE DES PÈRES

RÉDUCTION DE

20%

SUR LA COLLECTION
PRINTEMPS-ÉTÉ 1995

GAGNEZ
1 ACURA INTEGRA RS
1995

Valeur de
18 000\$

En collaboration avec
PRECISION ACURA

Règlement du concours disponible aux Boutiques Pour Lui

5 JOURS SEULEMENT
Du 14 au 18 juin

pour **Lui**
Boutique

CENTRE-VILLE
CARREFOUR DE L'ESTRIE

TOYOTA

Des offres torrides pour un été génial!

Ça chauffe!

Financement illimité à partir de

5,5% JUSQU'À 48 MOIS*



Toyota Camry 1995



Toyota Corolla 1995

Ou un climatiseur sans frais sur la Camry DX!*

FAITES VITE! CETTE OFFRE PREND FIN LE 30 JUIN!



Votre concessionnaire Toyota est fier de commanditer les Jeux olympiques spéciaux.



Profitez du programme de location Solution Toyota et du programme de financement offerts exclusivement chez votre concessionnaire Toyota participant. *Climatiseur sans frais sur la Camry 1995 modèles SK11EP et SK11EM. *Ces offres ne peuvent être combinées ensemble. Offre de financement sur approbation du crédit de Toyota Credit Canada valable pour les modèles Camry et Corolla 1994 et 1995 neufs vendus au détail et livrés aux clients admissibles entre le 1^{er} et le 30 juin 1995. Exemple: 15 000 \$ à 5,5 %, soit des paiements mensuels de 348,85 \$ pendant 48 mois. Frais d'emprunt de 1 744,80 \$. Coût total du prêt: 16 744,80 \$. Immatriculation, assurance, taxes, transport et préparation en sus. Voyez votre concessionnaire Toyota participant pour plus de détails.



Éditorial

Assurer l'intérêt du public dans le respect de la justice

Le juge de la Cour supérieure, Me Reynald Fréchette, accordait vendredi matin le huis clos aux procureurs de Camille Noël, témoin dans le procès de son frère Serge. Ce faisant, le procès tombait dans l'anonymat total après plusieurs journées d'audition. Cela nous apparaissait brimer le droit du public d'obtenir une information complète et impartiale, et la liberté de presse reconnue dans la Charte des droits et libertés au Canada.



Jacques PRONOVOST

L'administration de la Justice doit être la plus limpide possible, publique et transparente; c'est là la prémisses de son application en toute honnêteté, et de la confiance que le public accorde à notre système judiciaire.

Par ailleurs, le juge peut effectivement décider de mesures exceptionnelles afin d'assurer une bonne administration de la Justice. Ce qui pourrait être le cas dans ce procès, le témoin, Camille Noël, ayant exprimé sa difficulté de poursuivre sa déposition en présence du public.

Nous questionnions cependant la pertinence d'exclure aussi les quelques journalistes présents à la Cour et dont le mandat est de bien

informer le public de la suite des événements et des différents témoignages. Ceux-ci permettent de mettre en lumière les circonstances de l'événement et l'élaboration des preuves et arguments portés à la connaissance du juge et des jurés.

Les médias d'information n'ont pu être entendus avant que le juge Fréchette ne décrète ce huis-clos. En conséquence, il devenait pratiquement impossible de le contester. Il aurait fallu aller en appel directement auprès de la Cour suprême du Canada d'abord par une demande d'autorisation d'en appeler, avec tous les délais que cela comporte. Ils sont de quatre à cinq mois et n'auraient ainsi servi que de façon théorique à faire reconnaître les droits de la presse.

La décision de la Cour Suprême dans l'affaire «The boys of Saint-Vincent» faisait grand cas de l'importance de ce droit à la liberté de presse mais reconnaissait par ailleurs aux magistrats la possibilité d'utiliser des mesures exceptionnelles en certaines occasions très spéciales.

Devant l'urgence d'agir, les médias régionaux ont essayé de comprendre les raisons du juge Fréchette de les tenir à l'écart de la salle de délibérations pour la bonne marche de cette partie des témoignages.

Cependant, nous avons convenu d'exiger de pouvoir être présents

à ce procès par le biais des enregistrements faits à la cour et de pouvoir ainsi rendre compte des témoignages. Notre compréhension première des arguments du juge étaient à l'effet que la présence physique du public et des médias nuisait temporairement au bon déroulement du procès. C'est sur ce point et non la publication des propos tenus à la Cour qu'il nous semblait avoir accordé le huis-clos, effet que celui-ci avait par voie de conséquence.

Dans sa décision finale, le juge Fréchette ne s'est pas rendu aux arguments des médias en ce qui concerne la diffusion rapide de ce qui se passe devant lui, mais a reconnu le droit de la presse de connaître ce qui s'y est dit et de le rendre publique, dans ce cas particulier, dès que le témoignage sera terminé.

De façon pratique, cette décision rendait irréalisable le mandat quotidien des médias d'information mais préserve heureusement le droit du public, quoique en différé, d'obtenir toutes les informations pertinentes, et le droit de la presse de les diffuser.

Le principe est sauf mais la situation vécue à Sherbrooke relance encore une fois le débat sur la transparence de la Justice et surtout celui de l'atteinte à la liberté de presse chaque fois qu'on la musèle, même temporairement.

TRIBUNE LIBRE

Deux poids, deux mesures

M. Jean Rochon
Ministre de la Santé
et des Services sociaux

Vous êtes en furie contre les directeurs généraux d'hôpitaux qui utilisent des fonds publics pour défendre leurs privilèges... vous voulez qu'ils rendent des comptes... Mais voyons, M. le ministre, vous devriez plutôt vous en réjouir. Vous avez devant vous des élèves qui sont allés à bonne école et veulent imiter leurs maîtres en tout point.

N'est-ce pas ce qui se passe actuellement à Québec? Vous voulez vendre à tout prix votre option et toutes les stratégies sont bonnes, mais à nos frais, donc utilisant aussi des fonds publics. Un référendum, ça coûte cher, deux et trois maintenant. Pourquoi pas un quatrième l'an prochain au cas où on n'aurait rien compris.

Je ne ferai pas enquête pour savoir le montant payé à des firmes de relations publiques pour vous aider à cibler vos actions, non plus que les frais de déplacement de vos membres pour nous convaincre de votre point de vue et j'oubliera les commissions d'enquêtes, etc.

Si c'est de bonne guerre pour vous, pourquoi refuser ce droit à des gens qui luttent pour le bien-être d'une population durement affectée depuis quelque temps? Si tous vos députés se comportent en «cheerleaders» au lieu de gouverner, je vous dirai aussi que ce n'est pas pour cela qu'on les paye. Deux poids, deux mesures, vous connaissez? La paille est toujours plus grosse dans l'oeil du voisin que la poutre dans le sien!

J'ai bien hâte de voir si le vérificateur général aura le courage de



Jean ROCHON

comptabiliser les dépenses de votre parti à l'item promotion de l'indépendance. Que vous rendiez des comptes, j'en doute mais j'attendrai ce miracle avec patience.

Denise Delaney
Richmond

Bravo!

Judi, le 25 mai 1995, à l'école polyvalente Montcalm de Sherbrooke, avait lieu la présentation des «Femmes savantes» de Jean-Baptiste Poquelin, dit Molière. Non seulement la metteuse en scène Lynda Dion nous proposa de visualiser une histoire d'amour en prenant comme toile de fond l'époque même du temps de Molière mais en plus Mme Dion innoya en y insérant en parallèle une vision de la même situation comparée à l'époque contemporaine (ce qui pourrait faire dire que Molière était en avance sur son temps). D'entrée de jeu, Mme Dion nous explique la situation par rapport à l'époque «moliériste» et son penchant moderne, c'est-à-dire aujourd'hui.

Les comédiens et comédiennes des rôles principaux ont mis beaucoup de passion dans leur interprétation permettant ainsi à tous les spectateurs de plonger dans l'histoire dès le tout début.

Les personnages des rôles secondaires, rôles de soutien, surent également mener le jeu afin de s'harmoniser avec les rôles principaux et ainsi nous faire part de réparties quelque peu savoureuses.

Bravo à tout ce beau monde du théâtre (comédiens, comédiennes, metteuse en scène, régie interne et coordination du spectacle et à tous qui oeuvrent dans l'ombre) merci à cette jeunesse qui pousse et qui a mis beaucoup d'effort et de sùreté pour permettre aux spectateurs de vivre de bons moments en oubliant complètement la notion du temps.

Jacques Tremblay
parent spectateur

Pour l'intégration des personnes handicapées

Du 29 mai au 04 juin dernier se tenait la semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées. Le thème de cette année est «Le partage du savoir, pas d'obstacle à l'avenir». Dans ce cadre, le Comité régional pour l'intégration au travail a participé à quelques activités dont une était de permettre à des personnes handicapées d'être jumelées à des entreprises de la région. Le but visé par ces intégrations est de favoriser le dialogue entre les employeurs et les personnes handicapées en recherche d'emploi.

Nous tenons à remercier les organismes et entreprises participants, soit: Le Développement des ressources humaines Canada (centre d'emploi de Sherbrooke, East Angus et le Réseau Estrie), le Centre de Réadaptation Estrie Inc. et la Banque Nationale, succursale rue Wellington. Ces entreprises ont accueilli des personnes handicapées dans différents secteurs d'activités qui correspondaient à leurs qualifications et leur champs d'intérêt.

Nous souhaitons ardemment que les principes pronés lors de la semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées, guident nos actions à venir, afin que les personnes handicapées puissent participer à la vie socio-économique à part égale.

Dominique Perron
Directrice
TRAV-ACTION
Service de placement
pour personnes handicapées
Sherbrooke



A notre présidente:

«Elle est comme ça, Ginette Noël, elle n'aspire pas à faire des miracles mais quand une situation l'agace, elle agit... et pas dans un an, tout de suite... Elle dit d'elle-même qu'elle se voit comme un agent de changement... Déterminée, le mot est faible. Elle a du chien, Ginette Noël!»

Ce sont là quelques extraits du texte que l'on lisait à son sujet dans La Tribune du 18 avril 1992, alors que le Mérite Estrien t'était décerné. Ces mots restent d'actualité! Mais ce que ne disait pas le journaliste et que nous voulons le dire aujourd'hui, c'est que ce sens de l'action concrète et productive, cette détermination, cet entêtement, faut-il le dire, cette agressivité contre la pauvreté et l'injustice, tu as l'art de les cacher sous un sourire, sous une constante sérénité, quoi qu'il arrive!

Depuis cet automne 1990 où tu as décidé de «faire quelque chose», tu as conçu le projet de la Grande Table, sollicité les fonds, déniché les locaux, engagé le personnel, présidé notre conseil... et quoi encore!

Donateurs, bénévoles, employés, usagers, tous reconnaissent ce que tu as apporté à la Grande Table comme fondatrice et présidente, et veulent te dire merci.

En leur nom et plus particulièrement en notre nom, nous qui avons été témoins immédiats de ton «entêtement serein» nous te disons:

Nos hommages, madame la présidente!
Gardez le sourire!

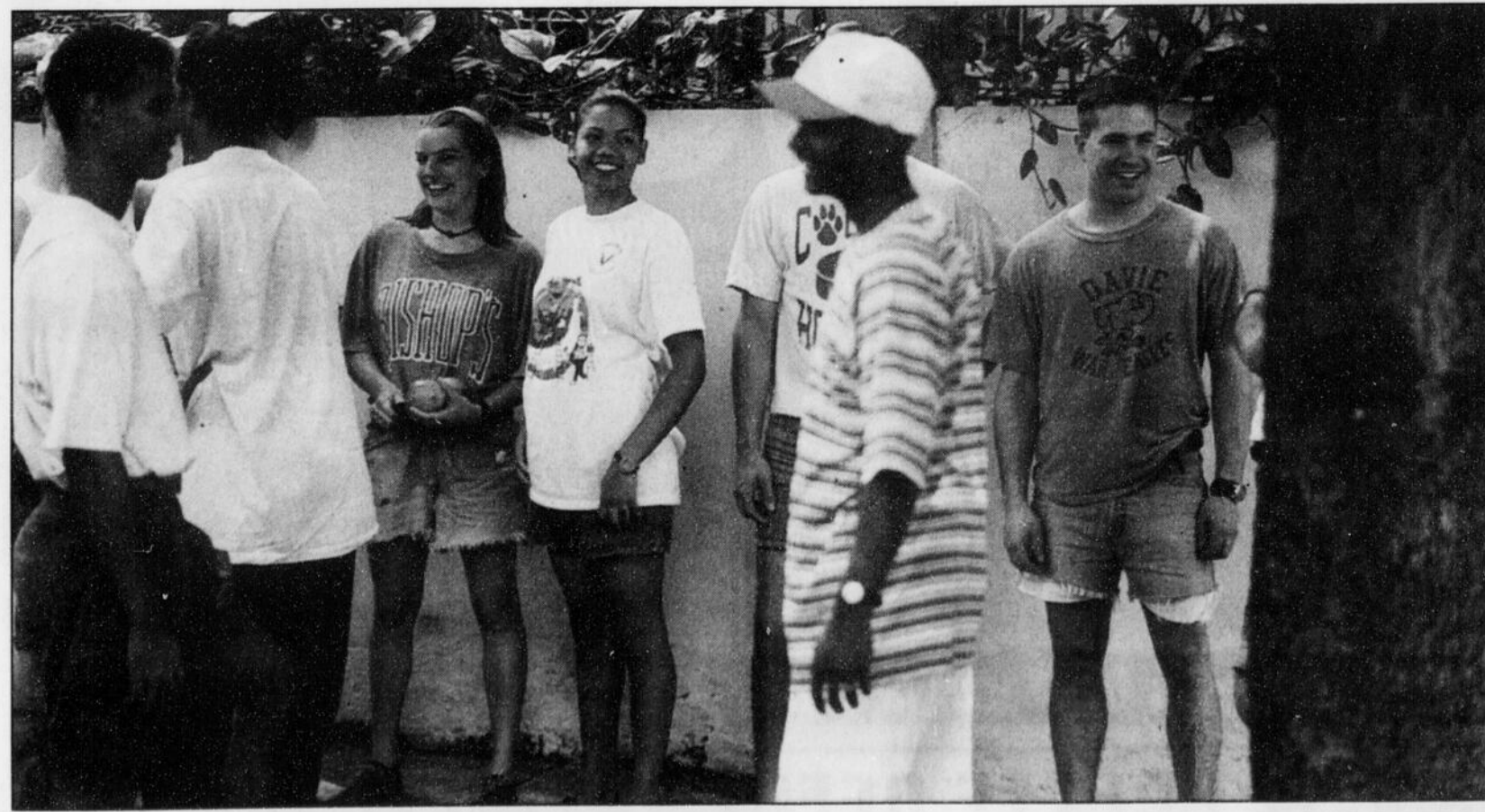
Les membres du conseil
d'administration de la Grande Table

Ginette Noël, présidente du conseil d'administration de la Grande Table à Sherbrooke, quitte l'organisme après quatre années d'un bénévolat intensif. Ginette était là des débuts, modestes mais prometteurs dans l'est de la ville, et présidait ensuite à son développement qui l'amena dans la Maison Maurice-Delorme de la rue Daniel. Hier, le conseil d'administration lui rendait hommage, notamment en lui remettant cette plaquette laminée soulignant la valeur de son action. La Tribune veut aussi saluer le travail de Mme Noël ce matin en reproduisant ce message d'appréciation et d'amour des gens de la Grande Table.

La face cachée de la Dominique

Santo-Domingo

Nous y voilà! Après une longue attente de plusieurs mois, nous nous retrouvons enfin en terre dominicaine. Nous sommes près d'une cinquantaine entassés dans un autocar (!) d'une capacité de 30. Chants espagnols, anglais et français fusent de partout pendant que mon regard balaie le paysage, d'autant plus que je vois la mer des Caraïbes pour la première fois sauf sur une mappemonde ou une carte postale. Je me permets de tourner la tête de l'autre côté de l'autoroute et soudain l'image du paradis s'éclipse pour faire place à la désolation. La pauvreté m'agresse tout à coup, séduite que j'étais par les ondes turquoises. D'un côté, le paradis; de l'autre, l'enfer. En dépit de l'idée que se font les touristes de cette contrée tropicale, la réalité est tout autre. Tant qu'un touriste n'a pas l'occasion de voir la vraie face de cette partie du monde, il ne voit que ce que les dirigeants politiques veulent bien leur montrer, afin de présenter une image de rêve. La face cachée de cette république, celle dans laquelle les habitants passent chaque jour de leur vie, demeure inconnue. Pourtant, pour la cinquième année consécutive, un groupe de 21 étudiants du Cégep Champlain



NDLR: Plusieurs étudiants du Collège Champlain de Lennoxville participent comme à chaque année à un stage dans la république de Santo-Domingo. Ils nous feront partager pendant les prochains jours quelques unes de leurs expériences.

de Lennoxville vient lever le rideau sur ce secret bien gardé, et ce pour un séjour de deux mois. Ce projet international peut se réaliser grâce à l'appui essentiel de l'ACDI et du Carrefour de solidarité de Sherbrooke.

J'ai le privilège d'en être participante. Malgré ma préparation profonde et longue, l'idée que je me suis faite du pays ne se compare pas avec ce que je vis, je vois, je ressens. Toutes les photos du monde ne peuvent définir la République Dominicaine telle qu'elle est: un paradis terrestre qui n'en est pas un à cause de la pauvreté, de la négligence de l'homme, de la pollution. Le fossé entre riches et pauvres s'élargit sans cesse. Rien ne saurait transmettre notre sentiment d'impuissance et de frustration dans ce combat des Dominicains, chaque jour, pour surmonter.

Voilà pourquoi je me promets de profiter à fond de cette expérience; je veux découvrir la face cachée de ce pays et de son peuple, ses joies et ses souffrances, ses faiblesses et son courage... Je me promets en outre de les aider aujourd'hui, mais surtout demain. Je n'ai pas la folle intention de changer le monde, mais je peux participer à l'améliorer. Et vous, chers lecteurs qu'en pensez-vous?

Marie-Claude Harvey du Cégep Champlain de Lennoxville

ADMINISTRATION

Raymond Tardif
Président et éditeur

Jean-Guy Farah
Vice-président
Finances et administration

RÉDACTION

Jacques Pronovost
Rédacteur en chef

Stéphane Lavallée
Directeur de l'information

PUBLICITÉ

François Fouquet
Directeur

Alain LeClerc
Jocelyn Godbout
Adjoints au directeur

PRODUCTION

Daniel Gauthier
Directeur

André Roberge
Contremaître et
adjoint au directeur

COMPTABILITÉ

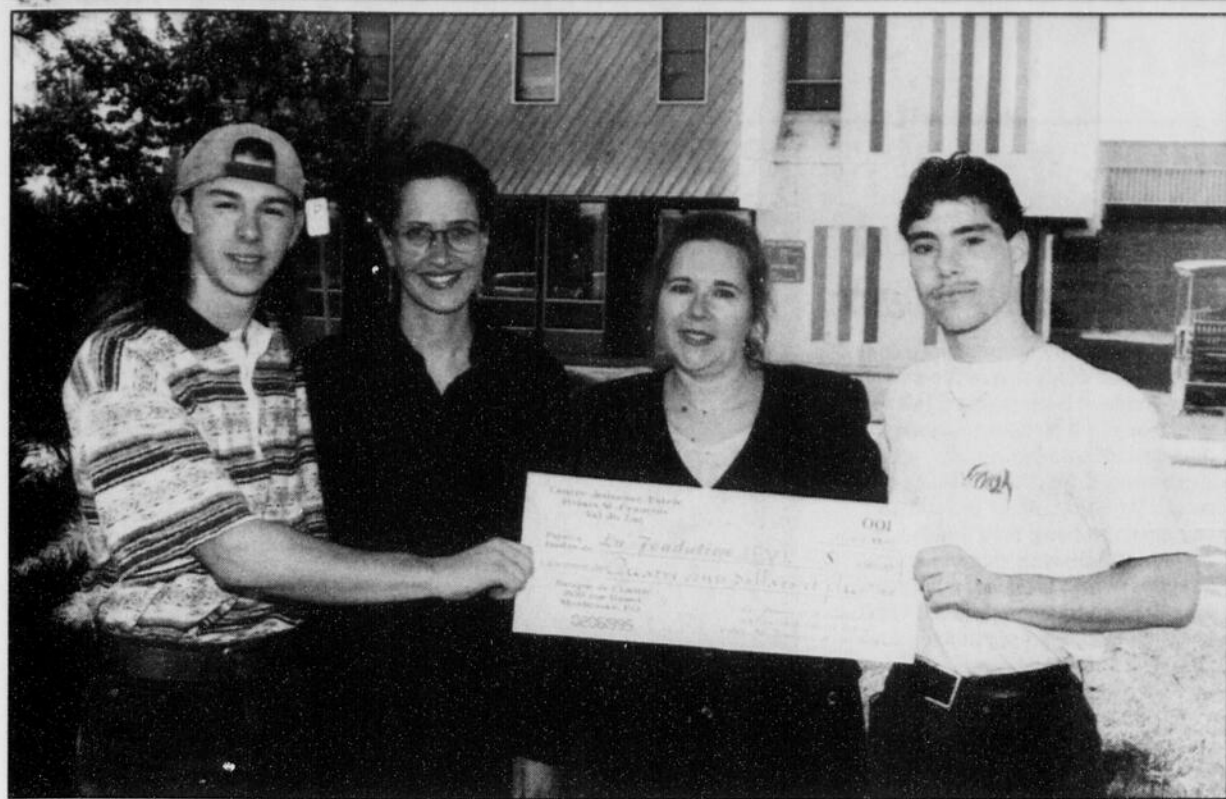
André Corribeau
Contrôleur

Julienne Poulin
Gérante du crédit

TIRAGE

Pierre Dubois
Directeur

André Custeau
Adjoint au directeur



Téléphoto par Claude Poulin
Au nom des jeunes et du personnel du Centre Jeunesse Estrie (Relais Saint-François et Val-du-Lac) Tommy et Robert étaient fiers de remettre le fruit de leur collecte à la Fondation JEVI. Nathalie Proulx et Louise Lévesque ont accepté un chèque de plus de 400 dollars, au nom de JEVI.

Les jeunes du Relais Saint-François ébranlés par le suicide d'un copain

«Quand il est parti, il nous a dit qu'il ne reviendrait plus...»

Jean-Paul Ricard Sherbrooke

ils font des réunions pour discuter de nos problèmes. Au moins, avec la psychologue, on sait que ça va rester entre nous», lance Tommy, conscient qu'il a un copain en haut, à qui il peut maintenant se confier...

«**Q**uand il est parti, il nous a dit qu'il ne reviendrait plus jamais ici. On n'a pas compris ce qu'il voulait dire. On l'a réalisé seulement quand les éducateurs nous ont annoncé que notre ami venait de se suicider... On a compris trop tard.»

Les jeunes du Relais St-François ont été ébranlés par la mort d'un de leurs copains qui s'est enlevé la vie, au début du mois, alors qu'il était en fugue depuis neuf jours.

«C'est le troisième cas de suicide en six mois, parmi nos copains du Relais. Il y en a un autre a fait une tentative. Il venait à peine d'arriver au Relais depuis une couple de jours», d'expliquer Robert qui vient de perdre en quelques jours deux de ses bons amis.

Trois jeunes du Relais ont assisté aux funérailles de leur copain Sean (un nom fictif pour le besoin de la cause). Au retour, Robert et Tommy ont décidé que c'était assez. Que ça ne pouvait plus durer. Autant pour honorer la mémoire de leur ami, que pour sensibiliser les jeunes du Relais à la problématique du suicide chez les jeunes, Robert et Tommy ont décidé d'organiser une collecte de fonds auprès des jeunes et du personnel du Relais, afin de remettre cet argent à la Fondation JEVI qui fait la prévention du suicide chez les jeunes.

Avec l'aide de deux copains, ils ont poursuivi cette campagne au centre de Val du Lac et dans un des foyers relevant du Centre Jeunesse-Estrie.

Un défi

Puis Robert s'est adressé au directeur du Département de Protection de la Jeunesse et il a mis M. Yves Damboise au défi de doubler le montant que les jeunes allaient remettre à la Fondation JEVI. «Au début, notre objectif était de 150 ou 200 \$. Mais la réponse des jeunes et du personnel du Centre a été tellement bonne que nous avons ramassé tout près de 500 \$ en une semaine et on invite les gens à faire leur part en faisant parvenir leurs dons à la Fondation JEVI, en disant que c'est au nom des jeunes du Relais St-François qu'ils contribuent», de dire Robert, fier de l'initiative qu'il a prise en compagnie de Tommy.

«En haut, je suis sûr que notre ami nous approuve et qu'il est fier du geste que nous venons de poser. Nous, ça nous a fait plaisir d'entendre les éducateurs et les membres du personnel nous dire à quel point ils sont fiers de nous.»

Des trois jeunes qui se sont suicidés au cours des derniers mois, un seul résidait au Relais St-François au moment de mettre fin à ses jours. Un était en fugue et l'autre venait d'être envoyé à la prison Talbot, mais il s'était fait des amis durant son séjour au Relais St-François.

Pourtant, jusque-là, jamais le Relais St-François n'avait connu un seul suicide en 23 ans d'histoire.

«Chaque fois qu'un gars de la gang s'est suicidé, l'idée trotte dans la tête d'une cinquantaine de jeunes. C'est comme une épidémie. Le problème n'est pas au Relais, il est endéans de nous autres. C'est de la frustration. Pour la plupart, nous avons des problèmes à communiquer et à nous confier à quelqu'un: d'autres», de dire Tommy.

Robert ajoute: «On s'est tellement fait jouer dans le dos qu'on ne fait plus confiance à personne. Sean ne faisait confiance à personne. Il se confiait un peu à moi. Je l'ai cotoyé durant trois ans ici et j'étais un des rares à qui il se confiait de la sorte, mais pas beaucoup. Il m'a toujours dit qu'il ne ferait jamais ça (se suicider). Il ne réalisait pas qu'il avait un problème. Il lui arrivait de dire à sa mère: j'en ai pas de problème. C'est toi qui en a. C'est toi qui devrait consulter un psychologue.»

«Il y a pratiquement juste avec la psychologue qu'on accepte de se confier. Avec les éducateurs, on n'ose pas trop s'ouvrir parce qu'on sait qu'aussitôt qu'ils nous quittent,

MÊLEZ-NOUS À VOS AFFAIRES!

**Vous avez d'importantes décisions à prendre...
 Joignez notre équipe d'experts-conseils à votre entreprise.**

- Marketing et stratégie
- Développement organisationnel
- Recrutement et réaffectation
- Évaluation immobilière et arbitrage commercial

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ
 LA FORCE DU CONSEIL

Téléphone : 819.822.4000 1.800.567.6101

JEEP

L'attraction de l'été!

249\$*
 par mois (transport inclus)
CLÉ D'OR

Terme de 30 mois, versement initial de 3 335 \$

Jeep YJ «S» 1995

Ensemble 23R

- Moteur 4 cylindres de 2,5 litres
- Boîte manuelle à 5 rapports
- Direction assistée
- Toit rigide
- Radio-cassette AM/FM stéréo
- Pneus Wrangler P215 75R15 OWL
- Roues stylisées
- Banquette arrière
- Tapis complet
- Et plus encore!

299\$*
 par mois (transport inclus)
CLÉ D'OR

Terme de 30 mois, versement initial de 3 875 \$

Jeep Cherokee Sport 1995

Ensemble 26E

- Moteur 6 cylindres de 4 litres
- Boîte automatique à 4 rapports
- Volant inclinable gainé de cuir
- Climatiseur
- Console au plancher
- Radio-cassette AM/FM stéréo
- Et plus encore!

399\$*
 par mois (transport inclus)
CLÉ D'OR

Terme de 30 mois, versement initial de 3 875 \$

Jeep Grand Cherokee Laredo 1995

Ensemble 26K

- Coussin de sécurité côté conducteur
- 4 roues motrices Selec-Trac ou Quadra-Trac, au choix
- Pneus P225 75R15 tout terrain
- Freins à disque ABS aux 4 roues
- Lève-glace et verrouillage électriques avec télécommande
- Climatiseur et glaces teintées foncées
- Volant inclinable et régulateur de vitesse
- Et plus encore!



Association publicitaire des concessionnaires Jeep et Eagle Inc.

**LE CONCESSIONNAIRE JEEP ET EAGLE DE VOTRE RÉGION.
 QUELQU'UN DE FIABLE.**



*Remise du fabricant incluse. Tarif mensuel établi d'après la description du véhicule ci-haut. Terme de 30 mois, avec versement initial ou échange équivalent. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Sous réserve de l'approbation de Chrysler Crédit Canada Ltée. Un dépôt de sécurité équivalent à un versement sera exigé. Location pour usage personnel. Rachat non requis. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 50 000 km, au taux de 9 ¢ le km. Offres d'une durée limitée. Détails chez le concessionnaire.

Des photos et des mots

AU GALA DU RAYONNEMENT DE L'UNIVERSITÉ

Les diplômées et diplômés de l'Université de Sherbrooke ont connu tout un succès pour leur premier Gala du rayonnement qui se déroulait vendredi dernier au Chéribourg à Orford. Plusieurs centaines de personnes y assistaient et La Tribune en rendait compte dans son édition de samedi.



En l'honneur des premiers ambassadeurs

De tous les milieux on a voulu participer à l'événement. Michel Bureau de la faculté de médecine y côtoyait Mme Monique Gagnon-Tremblay, députée libérale de Saint-François, Mme Claude Fournier et Me Pierre-C. Fournier, juge de la Cour Supérieure, dans cette soirée en l'honneur des premiers ambassadeurs de l'Université.



La Tribune y était

La Tribune y était aussi. Elle avait l'honneur d'y recevoir des diplômées et diplômés ainsi que le maire d'Ascot et son épouse. Assise à l'avant, de gauche à droite, Mmes Jacinthe Nadeau, diplômée de 1992 et journaliste à La Tribune, Mireille Pouliot, Ginette Bédard et Christiane Pépin. A l'arrière, MM Alain Frappier, François Bédard, diplômé de 1984, Robert Pouliot, maire d'Ascot, Pierre Dubois, directeur du tirage à La Tribune, Mme Raymonde Bouchard, diplômée de 1989 et Jacques Pronovost, rédacteur en chef à La Tribune.

Intervox inaugure ses nouveaux locaux

L'entreprise Intervox, spécialisée dans les systèmes téléphoniques, la messagerie vocale et les systèmes d'intercom, inaugure hier ses nouveaux locaux au 4185, rue Brodeur, à Sherbrooke. Ont assisté à l'événement, Pierrette Lambert, conseillère en communications; Yvon Nadeau, ingénieur en bâtiments chez CIMA; Jacques Desmarais, président d'Intervox; John Desmarais, vice-président; et Rita Baillargeon, représentante du député Jean Charest.



Téléphoto par Claude Croisetière

200 paires de lunettes remises aux Lions

Dans le cadre d'un projet de solidarité intitulé «Oeil pour oeil», le personnel d'animation pastorale et les élèves de la CSCS ont remis hier 200 paires de lunettes aux membres du Club Lions de Sherbrooke. Étaient présents lors de l'événement, Jacques Dézaindes, président du Club Lions de Sherbrooke métropolitain; Colette Lemieux, animatrice de pastorale à la CSCS; Georges Carreau, initiateur de la collecte de lunettes; et Gilles Lépine, conseiller en éducation chrétienne à la CSCS.



Téléphoto par Claude Poulin

Hommage à Ginette Noël

Pour souligner la contribution remarquable de Ginette Noël à la mise sur pied et à l'essor de La Grande Table, Bruno Dandenaull, membre fondateur, a tenu à lui remettre une plaque commémorant ses cinq années à la présidence de l'organisme qu'elle a quitté récemment. Chef-cuisinière depuis les tout débuts de La Grande Table, Véronique Girouard a profité de l'occasion pour témoigner de la gratitude de l'ensemble du personnel envers Ginette Noël.



Téléphoto par Claude Poulin

Tout l'été!

BINGO
À GAGNER
5 000\$
EN ARGENT!
SOLEIL

POUR VOUS ABONNER: COMPOSEZ LE 564-5466 • DE L'EXTERIEUR: LE 1 800 567-6955

La Tribune

**PROCHAIN MARATHON
 DÈS CE SAMEDI**

1e marathon	27 mai	pourpre
2e marathon	17 juin	rose
3e marathon	8 juillet	olive
4e marathon	29 juillet	orange
5e marathon	19 août	brun
6e marathon	26 août	aqua
7e marathon	2 sept.	bleu
8e marathon	9 sept.	vert
9e marathon	16 sept.	jaune
10e marathon	23 sept.	rouge

**500\$ À GAGNER
 PAR MARATHON**

* Règlements disponibles à La Tribune

**VOUS TROUVEREZ VOS CARTES DE BINGO DES 10 MARATHONS
 DANS LE TÉLÉ + CORRESPONDANT AUX DATES MENTIONNÉES**